

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union-Discipline-Travail

**MINISTÈRE D'ETAT, MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PRODUCTIONS VIVRIERES**

**DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION, DES STATISTIQUES
ET DES PROJETS**

**AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE RIZ
(ADERIZ)**

**PROJET REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR
RESILIENTES RIZICOLES (REWARD) EN COTE D'IVOIRE**

PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

(P3P)

Juillet 2024

Table des Matières

Liste des Tableaux :	iii
Liste des Figures :	iii
Liste des Annexes :	iii
Sigles et acronymes	iv
1. INTRODUCTION	1
1.1. Contexte général et justification	1
1.2. Description du projet REWARD Côte d'Ivoire	2
1.3. Zone d'intervention	4
1.3.1. Données socioéconomiques générales de la ZIP	5
1.3.2. Données socioéconomiques spécifiques au sous projet de réhabilitation du périmètre de Yaabra	6
1.4. Rappel des principaux risques et impacts négatifs environnementaux et sociaux	9
1.5. Objectifs du P3P	11
1.6. Méthodologie	12
2. RESUME DES ACTIVITES DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DEJA ENTREPRISES	12
2.1. Bref résumé des activités antérieures de participation des parties prenantes 12	
2.2. Résumé des principales préoccupations et attentes découlant des consultations	12
3. CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	17
3.1. Dispositions réglementaires nationales	17
3.2. Exigences du Système de sauvegarde intégré (SSI) de la BAD	18
4. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	22
4.1. Définition des parties prenantes	22
4.2. Parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement, par la mise en œuvre du projet	23
4.3. Parties prenantes qui participent à la mise en œuvre du projet	24
4.4. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	28
5. PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	29

5.1.	Objectifs et calendrier du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P)	29
5.2.	Information des populations riveraines et autres parties prenantes.....	31
5.3.	Stratégie proposée pour la consultation et la diffusion des informations.....	31
	5.3.1. Thématique à aborder lors des consultations avec les parties prenantes	31
	5.3.2. Moyens et outils de communication	32
5.4.	Stratégie proposée pour les consultations	35
5.5.	Stratégie proposée pour la prise en compte du genre et des points de vue des groupes vulnérables.....	36
5.6.	Assistance aux personnes vulnérables.....	38
5.7.	Examen des commentaires	38
5.8.	Phases ultérieures.....	39
6.	MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES	39
7.	RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU P3P	41
	7.1. Ressources et budget	41
	7.2. Fonctions et responsabilités de gestion	42
8.	SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS.....	43
	8.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi.....	43
	8.2. Rapports aux groupes de parties prenantes	44
	8.3. Renforcement des capacités	44
	8.4. Rapports	45
9.	CONCLUSION :	46
10.	ANNEXES.....	47

Liste des Tableaux :

Tableau 1: Composantes et synthèse des activités du Projet REWARD Côte d'Ivoire.....	3
Tableau 2: Population de la zone d'intervention du Projet REWARD	5
Tableau 3 : Synthèse des coopératives du périmètre de Yaabra	8
Tableau 4 : Récapitulatif des préoccupations, attentes et suggestions des parties prenantes consultées	14
Tableau 5: Analyse comparative Exigences du SSI de la BAD et Dispositions nationales réglementaires applicables au P3P	20
Tableau 6 : Parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement.....	23
Tableau 7 : les parties prenantes intéressées par la mise en œuvre du projet.....	25
Tableau 8 : calendrier global du P3P.....	30
Tableau 9 : Budget de la mise en œuvre du P3P.....	41
Tableau 10 : Equipe de gestion du P3P au niveau national.....	42

Liste des Figures :

Figure 1: Carte de localisation de la ZIP	4
Figure 2: Localisation du site de Yaabra.....	7

Liste des Annexes :

Annexe 1 : Termes de référence.....	48
Annexe 2 : Liste des Unité 2 tonnes/heure devant bénéficier de mise en conformité environnementale.....	22
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées au cours de la préparation du P3P	26
Annexe 4 : Fiches d'enregistrement et de suivi des plaintes	27
Annexe 5 : PV des consultations lors de la préparation du P3P.....	31
• Annexe 6 : IMAGES/PHOTO DES CONSULTATIONS ET AUTRES ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DUP3P	53

Sigles et acronymes

ADERIZ : Agence pour le Développement de la Filière Riz

AGR : Activités Génératrices de Revenus

ANADER : Agence Nationale d'Appui au Développement Rural

ANDE : Agence Nationale De l'Environnement

BAD : Banque Africaine de Développement

BPII : Bonnes Pratiques Industrielles Internationales

CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CIES : Constat d'Impact Environnemental et social

CNRA : Centre National de Recherche Agronomique

CORISAK : Société Coopérative De Riziculteurs De Sakassou

INS : Institut National de la Statistique

LANADA : Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole

MCLU : Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme

MEMINADERPV : Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et des Productions vivrières

MEPS : Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale

MFFE : Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant

MGP : Mécanisme de Gestion des Plaintes

MINEDDTE : Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique

ONG : Organisme Non Gouvernemental

OPA : Organisations professionnelles agricoles

OSC : Organisations de la Société Civile

P3P : Plan de Participation des Parties Prenantes

PAP : Personne Affectée par le Projet

PAR : Plan d'Action de Réinstallation

PGES : Plans de Gestion Environnementale et Sociale

PGP : Plan de Gestion intégré des Pestes

PMH : Pompes à Motricité Humaine

PNIA 2 : Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération

SCOOPS CORIS : Sociétés Coopératives CORIS

SNDR : Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture

SO : Sauvegardes environnementales et sociales Opérationnelles

SODERIZ : Société de Développement de la Riziculture

SSI : Système de Sauvegarde Intégré

UGP : Unité de Gestion du Projet
VBG : Violences Basées sur le Genre
ZIP : Zone d'Intervention du Projet

1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE GÉNÉRAL ET JUSTIFICATION

Le **Projet Régional de Développement de Chaines de Valeur Résilientes pour Le Riz** (REWARD) est une initiative de la Banque Africaine de Développement (BAD), entreprise dans les 15 pays de la CEDEAO, pour répondre à son engagement à financer la mise en œuvre des Compacts pour l'alimentation et l'agriculture des pays tels que présentés par leurs Chefs d'État lors du Sommet Dakar 2 « Nourrir l'Afrique : Souveraineté alimentaire et résilience », et ciblant l'appui à la production rizicole régionale.

L'objectif principal du programme REWARD est d'aider à attirer plus d'investissements et d'améliorer les modèles réussis en vue d'augmenter la productivité, la production, la transformation et la commercialisation du riz, et de combler le fossé d'autosuffisance en riz, de réduire les factures d'importation et de créer des emplois rémunérés, en particulier pour les femmes et les jeunes dans l'espace CEDEAO d'ici 2028.

Ces objectifs spécifiques sont les suivants : i) Augmenter la productivité du riz et le commerce intrarégional ; ii) Renforcer l'organisation structurelle régionale de l'écosystème rizicole ; iii) Assurer l'accès aux semences certifiées de variétés de riz améliorées résistantes au changement climatique, aux engrais, à la mécanisation, aux services de vulgarisation et au crédit en utilisant un nouveau modèle de financement PPP ; iv) Fournir un soutien aux installations de transformation et de stockage du riz.

Le programme s'articule autour des quatre composantes suivantes : (i) Composante 1 : Développement de systèmes de production de riz durables et résistants au climat afin de garantir une production adéquate de riz paddy de qualité pour approvisionner les meuniers; (ii) Composante 2 : Faciliter le commerce intrarégional du riz et les systèmes de commercialisation ; (iii) Composante 3 : Appui aux réformes politiques/réglementaires et à l'harmonisation au niveau régional/national afin d'assurer une chaîne de valeur du riz compétitive pour les importations (iv) Composante 4 : Coordination et gestion du programme.

C'est dans ce contexte qu'un financement de la BAD est envisagé par le Gouvernement Ivoirien pour la mise en œuvre du Projet REWARD Côte d'Ivoire. Ce financement est assujéti à l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementale et sociale conformément au Système de sauvegardes intégré du Groupe de la Banque africaine de développement. Il s'agit de l'actualisation du CIES et de l'élaboration d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) pour la réhabilitation du périmètre irrigué rizicole de

Yaabra ; d'un Plan de Gestion intégré des Pestes (PGP), d'un Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) et d'un document de Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du Projet.

Dans l'optique d'améliorer la durabilité environnementale et sociale du Projet REWARD Côte d'Ivoire, de se conformer et aux règles et aux procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets tels que définis par la législation ivoirienne, il s'avère opportun d'élaborer un Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P). Cet instrument est recommandé par la Sauvegarde opérationnelle E&S 10 Participation des parties prenantes et diffusion d'informations, en vue de favoriser l'adhésion des différentes parties prenantes au projet, et la prise en compte de leurs préoccupations aux différents stades du Projet.

1.2. DESCRIPTION DU PROJET REWARD CÔTE D'IVOIRE

Le projet REWARD Côte d'Ivoire s'inscrit dans les priorités du Gouvernement en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté définie à travers le Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA 2, 2018-2025). En effet, le PNIA 2 vise la transformation structurelle de l'agriculture ivoirienne, à travers :

- i) Le développement de chaînes de valeur intégrées capables de répondre efficacement aux opportunités du marché ;
- ii) Le développement de zones géographiques à fort potentiel (pôles de croissance agricole ou « agropoles ») qui approvisionnent de manière compétitive les principaux marchés de consommation du pays ;
- iii) L'orientation du système alimentaire du pays vers la voie d'une croissance inclusive et durable tout en générant des emplois et en assurant la sécurité alimentaire nationale.

Ce programme REWARD vient à point nommé pour aider la Côte d'Ivoire à atteindre les objectifs de couvrir la demande intérieure conformément à la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR).

La synthèse des activités par composante est présentée dans le tableau 1 suivant.

Tableau 1: Composantes et synthèse des activités du Projet REWARD Côte d'Ivoire

Composante	Activité	Localisation
Composante 1 (production et productivité) : Développement de systèmes de production de riz durables et résistants au climat afin de garantir une production adéquate de riz paddy de qualité pour approvisionner les meuniers.	Réhabiliter 600 ha sur le périmètre de Yaabra	Yamoussoukro
	Réaliser des études socio-techniques et environnementales de 2 065 ha	Sakassou, Daloa, Bouaké, Didiévi
	Produire 800 tonnes de semences nettes	Yamoussoukro
	Appuyer l'exploitation de 1 050 ha par la fourniture d'intrants	Yamoussoukro et Sakassou
	Acquérir 12 tracteurs et 7 moissonneuses-batteuses	Yamoussoukro et Sakassou
	Fournir le conseil agricole sur 1 050 ha	Yamoussoukro et Sakassou
Composante 2 (transformation et commercialisation) : Développement de groupements de transformation du riz, de l'agro-industrie et de liens commerciaux pour la facilitation du commerce	Réaliser l'audit de conformité environnementale de 60 mini-rizeries existantes	Détaillé dans le fichier Excell des unités
	Réaliser des études techniques et environnementales pour la construction de 5 magasins de 3000T	Abidjan, Yamoussoukro, Daloa, Sakassou et Soubré
	Améliorer la gouvernance et le modèle économique intégré de 30 mini-rizeries	Yamoussoukro, Bouaké
	Renforcer la capacité des acteurs commerciaux	Yamoussoukro, Bouaké
	Renforcer la capacité des riziers et des transformateurs locaux en matière de technologie d'usinage du riz, de contrôle de la qualité et de classification de la gestion des processus afin d'améliorer la compétitivité du riz usiné localement	Yamoussoukro et Bouaké
	Acquérir 75 000 emballages de riz	Yamoussoukro et Bouaké
	Renforcer le mécanisme de régulation des prix, de la qualité et des aspects normatifs	Yamoussoukro
Composante 3 : Appui aux réformes politiques/réglementaires et à l'harmonisation au niveau régional/national afin d'assurer une chaîne de valeur du riz compétitive pour les importations	Renforcer les systèmes régionaux et nationaux de gestion et de suivi basés sur les technologies numériques en ligne avec l'Observatoire du riz de la CEDEAO (ERO).	Ensemble des six régions cible du Projet REWARD
Composante 4 : Coordination et gestion du programme	Charger de la coordination, du contrôle et du suivi-évaluation des activités du Projet	Ensemble des six régions cible du Projet REWARD

1.3. ZONE D'INTERVENTION

Les activités du Projet Régional de Développement de chaînes de valeur résilientes pour le riz (REWARD) en Côte d'Ivoire couvrent six (6) régions à savoir le Haut-Sassandra, la Nawa, le Gôh, le Marahoué, le Gbêkè et le District de Yamoussoukro La carte suivante donne la zone d'intervention du projet (ZIP) (Figure 1). Il sera mis en œuvre sur une période de trois (03) ans, et placé sous la tutelle technique du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et des Productions vivrières, (MEMINADERPV) et sous la tutelle financière du Ministère en charge de l'économie et celui des finances et du budget.

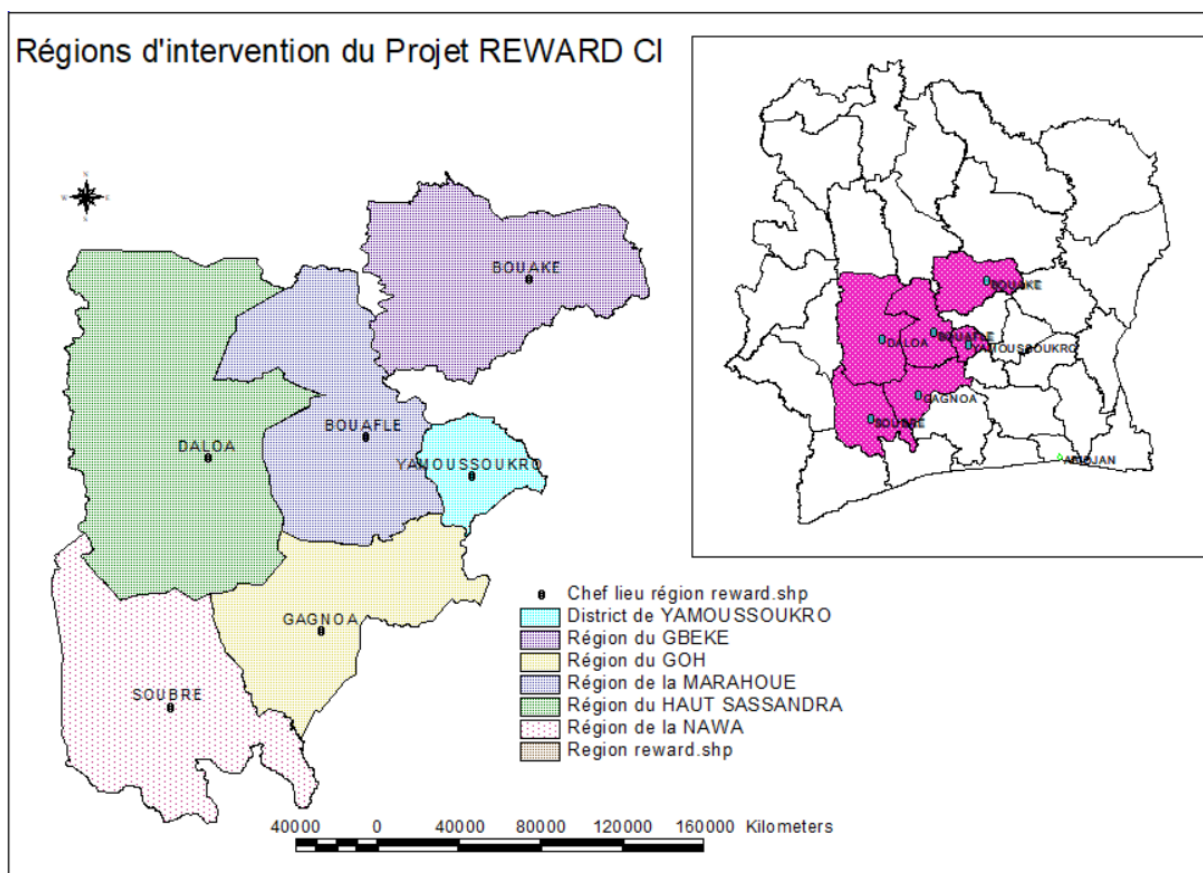


Figure 1: Carte de localisation de la ZIP

Source : Projet REWARD 2024

Cependant, l'essentiel des activités (travaux de réhabilitation des périmètres, les appuis à la production et le renforcement des capacités des acteurs) sera concentré dans le District Autonome de Yamoussoukro (Sous-Préfecture de Yamoussoukro ; périmètre rizicole de Yaabra) et dans la région de Gbêkè (département de Sakassou ; périmètre rizicole de la Loka). Les quatre (4) autres régions (Haut Sassandra, Nawa, Gôh et Marahoué) bénéficieront de quelques activités telles que la réalisation d'études

techniques et environnementales qui serviront à l'exécution de futurs projets d'aménagement répondant aux attentes techniques et aux normes environnementales en vigueur.

1.3.1. Données socioéconomiques générales de la ZIP

La ZIP a une population cosmopolite. On y retrouve des autochtones, des allochtones et des allogènes. La population autochtone est constituée de Baoulé (dans le district de Yamoussoukro et la région du Gbêkè), de Bété, Bakwé, Kouzié Gnamboi, Gouro et Godié (dans les régions de Gôh, Nawa et Haut-Sassandra), et de Gouro (d'ailleurs majoritaires), Baoulé et Yowlê (dans la région de la Marahoué). A côté des autochtones, vivent en bonne intelligence d'autres groupes ethniques du pays, notamment les Sénoufos, les Malinkés, les Akans, les Dans, les Krous etc. On note également des communautés issues de la CEDEAO à savoir les Sénégalais, les Maliens, les Nigériens, les Ghanéens, les Libériens et les Burkinabés.

La population de la ZIP est présentée dans le tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2: Population de la zone d'intervention du Projet REWARD

District/Région	Homme	Femme	Total
Yamoussoukro	204 897	217 176	422 072
Gbêkè	699 816	653 085	1 352 900
Gôh	469 680	515 602	985 282
Nawa	620 869	544 603	1 165 472
Haut-Sassandra	819 275	920 422	1 739 697
Marahoué	459 704	521 475	981 180
Total population ZIP	3 274 241	3 372 363	6 646 603

Source INS 2021

Les activités économiques des populations de la ZIP sont principalement axées sur l'agriculture (café, cacao, hévéa, palmier à huile, anacarde, l'igname, la banane plantain, le manioc et le riz), les petites activités commerciales (boutiques de vente de produits divers, vente de produits à l'étalage), et le service (cabine téléphonique, cabine de transfert d'argent, etc.), de l'élevage (fermes de bovins, d'ovins / caprins, de volailles traditionnelles, élevage extensif et la transhumance des bovins très pratiqués) ainsi que de la pêche (qui se concentre au niveau des cours d'eau Sassandra et Bandama ; autour des retenues d'eau hydro-électrique et hydro-agricole), de la pisciculture, et de l'industrie qui sont très peu développées. Ces activités économiques ci-dessus citées sont les plus pratiquées par les hommes. Les femmes sont pour la quasi-majorité des ménagères. Cependant, elles cultivent le riz et les maraîchers. Aussi, elles pratiquent des activités commerciales telles que la vente des produits agricoles, ménagers,

alimentaires et des effets vestimentaires et la transformation. Les femmes sont très actives au sein des coopératives rizicoles.

1.3.2. Données socioéconomiques spécifiques au sous projet de réhabilitation du périmètre de Yaabra

Situation administrative et démographique de la localité

Le site du sous projet de réhabilitation est rattaché à la localité de Yaabra du District Autonome de Yamoussoukro, plus précisément dans le département et la Sous-préfecture de Yamoussoukro.

La localité de Yaabra, sur le plan administratif, est un campement qui dépend du village hôte de Gogokro. Cependant, il est organisé et fonctionne comme un village à part entière. En effet, le gouvernement de Côte d'Ivoire à travers la société d'état SODERIZ a installé en 1973, des « jeunes agriculteurs modernes » afin de participer à la modernisation de l'agriculture notamment celui du secteur rizicole.

L'estimation de la population de Yaabra s'est faite sur la base du taux démographique annuel (2,9) de l'Institut National de la Statistique (INS 2021) et des résultats du RGPH de 2014. Elle donne ainsi une population de 309 âmes dont 105 femmes. Cette population est composite et comprend des Agni, Sénoufo, baoulé, bété, etc.

Activités économiques

La population de la localité de Yaabra est essentiellement agricole. Les principales cultures pratiquées sont les suivantes :

- les cultures vivrières sur de petites parcelles et destinées principalement à l'autoconsommation. Ce sont l'igname, la banane plantain, le manioc et le riz. Les champs de manioc et de banane plantain sont pratiqués principalement par les femmes et ceux des ignames par les hommes aidés par les conjointes. Toutefois, des femmes exploitent dans certains cas des champs d'ignames aussi ;
- et les cultures maraîchères telles que la tomate, l'aubergine, le gombo, etc., sont principalement pratiquées par les femmes et les jeunes.

L'élevage local y est très peu développé et demeure traditionnel. Il concerne les petits ruminants (caprins, ovins) et les volailles. Cependant, l'on rencontre dans le terroir de Yaabra l'élevage de bovin. Il est soit transhumant ou sédentaire. Les troupeaux sont confiés en gardiennage aux peulhs par des fonctionnaires ou des commerçants du district de Yamoussoukro.

Equipements sociaux de base

Les équipements sociaux de base dont dispose la localité de Yaabra sont : deux (2) Pompes à Motricité Humaine (PMH), une école de six (6) classes et un dispensaire non fonctionnel.

Périmètre rizicole de Yaabra

Le site de Yaabra est un vaste ensemble de périmètres rizicoles aménagés dans la zone de Yamoussoukro dans les années 1970 au temps de l'ex SODERIZ, sur le bassin versant de la rivière « Yaora ». La retenue du barrage était complétée par un prélèvement par pompage du fleuve Bandama.

Le site est situé sur les terres du village Gomor (Gogokro), localité de la sous-préfecture de Yamoussoukro.

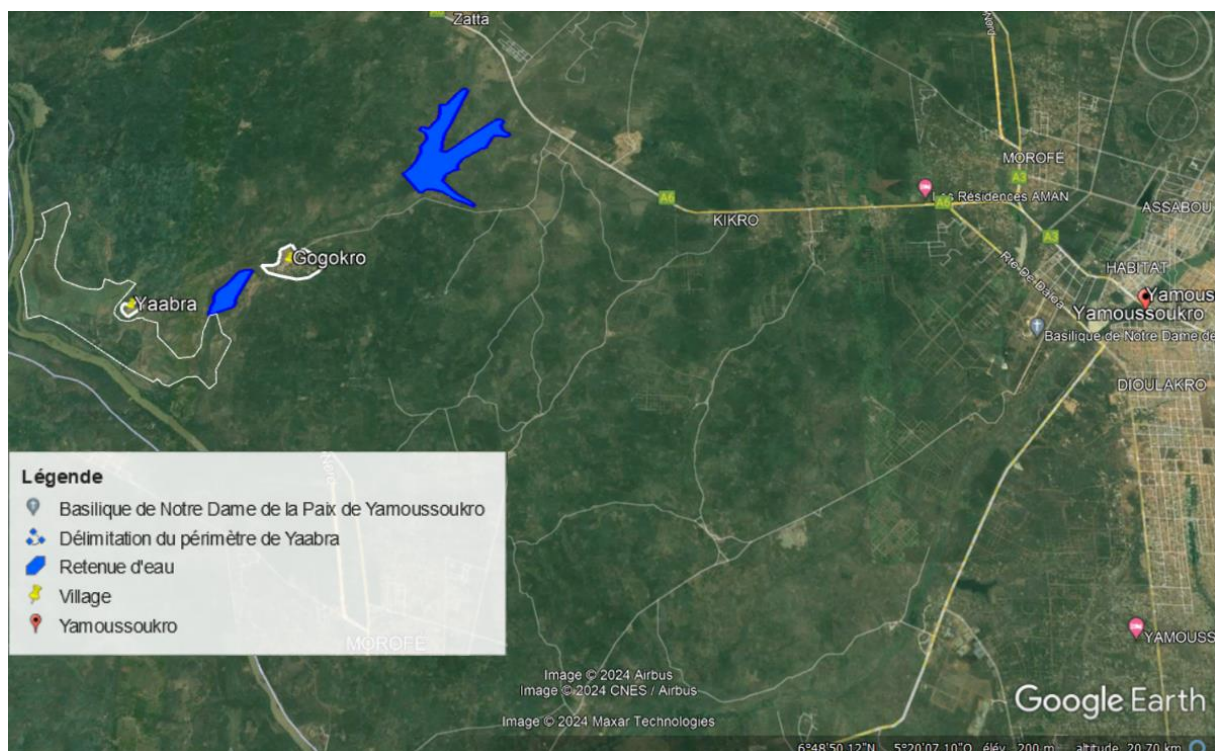


Figure 2: Localisation du site de Yaabra

❖ Situation foncière et occupation du site

Selon l'histoire du peuplement de Yaabra, le village est installé sur les terres du village hôte Gogokro. Le site de Yaabra est la propriété de l'Etat de Côte d'Ivoire et est enregistré sous le titre foncier N 18.680 de la circonscription des lacs (Yamoussoukro).

Aucun litige foncier n'a été évoqué sur le site du projet.

Par ailleurs, selon la chefferie de Yaabra, les exploitants sont bien souvent confrontés à des revendications de la part des jeunes de Gomor (Gogokro) qui exigeraient des contreparties dans l'exploitation du site.

Le périmètre aménagé de Yaabra est exploité en partie en contre saison, principalement pour la culture du riz. Toutefois, il est à noter quelques parcelles de maraichers (gombo, tomate, etc.), notamment en aval de la digue. Ces parties exploitées du périmètre sont irriguées avec les eaux de la retenue du barrage.

Cependant, une partie du site reste exploitée en condition pluviale à cause de la défaillance du système complémentaire par pompage du fleuve Bandama. Les zones non exploitées abritent des poches de jachères de différents âges.

❖ **Organisation des acteurs**

Le site est présentement exploité en partie par des riziculteurs de l'ex SODERIZ restés dans le village de Yaabra et ceux de Gomor (Gogokro). Deux coopératives regroupent les producteurs qui exploitent le site. Ce sont la société coopérative simplifiée « SCOOPS CORIS » qui serait reconnue officiellement, et « Terre Blanche », une autre qui existerait avant SCOOPS CORIS. En effet, les entretiens avec les membres et la population ont permis d'établir l'état des lieux présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Synthèse des coopératives du périmètre de Yaabra

Coopératives	Effectifs adhérents		Total
	Femmes	Hommes	
SCOOPS CORIS	100	200	300
TERRE BLANCHE	10	85	95

Sur l'effectif de « Terre Blanche », l'on note que dix-sept (17) membres venant de Gomor (Gogokro dont deux (02) femmes).

❖ **Contraintes relevées**

Les contraintes majeures relevées sont le manque d'eau, les difficultés d'accès aux intrants et la non-mécanisation du système de production.

1.3.3 Consistance des travaux

Le sous projet de réhabilitation du périmètre rizicole de Yaabra comprend deux phases : la phase travaux (réhabilitation) et la phase d'exploitation (mise en valeur du périmètre).

❖ **Phase travaux :**

Les travaux à réaliser pendant la phase de réhabilitation sont pour l'essentiel :

- **Les travaux de réhabilitation de la station de pompage et de la remise en état** : ils comprennent : le curage du fleuve Bandama au droit de l'ouvrage de la chambre de pompage; Le curage et évacuation des débris hors de la chambre

de pompage ; l'installation de nouvelles pompes y compris accessoires d'aspiration des eaux et de raccordement à la conduite de refoulement ; l'installation de conduite de refoulement d'eau d'irrigation, y compris tous les accessoires de raccordement au bassin de dissipation ; la reprise d'un nouveau local devant abriter le groupe électrogène et la remise en état de la station de pompage.

- **Les travaux de réhabilitation du réseau d'irrigation (canaux primaires et ouvrages associés) :** ils portent sur l'abattage et le dessouchage des arbres le long des berges/cavaliers des canaux dans les canaux ; la dépose du béton de revêtement des parois et du fond sur toute la longueur et l'évacuation des déchets de la démolition hors périmètre ; le remblai des canaux après décapage ; la réalisation des ouvrages de prise etc.
- **Les travaux de réhabilitation des drains et colatures de ceinture ;**
- **Les pistes de desserte :** le débroussaillage et le décapage des emprises ; le comblement des dépressions et le rechargement des chaussées, avec des couches de revêtement latéritique
- **Les travaux de réhabilitation des ouvrages de franchissement ;**
- **La réhabilitation de parcelles maraichers** (Défrichage, débroussaillage, sous-solage, planage, nivellement et surfacage des parcelles de maraîchage y compris la confection de diguettes) ;
- **La réhabilitation des parcelles rizicoles** (Défrichage, débroussaillage, sous-solage, planage et confection des diguettes).

❖ **Phase d'exploitation**

Pendant l'exploitation du site, les activités suivantes seront réalisées :

- **L'appui à la production ;**
- **La formation des exploitants sur les itinéraires techniques de production ;**
- **La formation à l'entretien des ouvrages réalisés.**

1.4. RAPPEL DES PRINCIPAUX RISQUES ET IMPACTS NÉGATIFS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Les impacts environnementaux et sociaux mis en évidence par les évaluations environnementales et sociales disponibles sont aussi bien positifs que négatifs. Les principaux risques et impacts environnementaux et sociaux que le projet pourrait engendrer sont les suivants :

Lors de la phase de réalisation des travaux :

- ✓ la perturbation du microclimat ;
- ✓ la modification du paysage et du microrelief ;
- ✓ les risques de pollution des eaux de surface au niveau du Bandama et des eaux souterraines au niveau de la base-vie ;
- ✓ la modification de la dynamique naturelle du ruissellement des eaux dans les zones de réalisation des canaux et du drainage ;
- ✓ la dégradation et la modification de la structure initiale des sols augmentant les risques d'érosion dans l'emprise des ouvrages, sur les sites des zones d'emprunt et des carrières, sur la zone d'installation chantier ;
- ✓ les nuisances sonores dues aux mouvements des engins et de la machinerie ;
- ✓ l'augmentation de la teneur en poussières et particules diverses de l'air due aux mouvements d'engins ;
- ✓ la destruction du couvert végétal et de la diversité biologique ;
- ✓ le risque de déversement accidentel d'hydrocarbure ;
- ✓ la destruction d'habitats et d'espèces animales, la perturbation et le délogement temporaire de la faune terrestre et aquatique ;
- ✓ les risques d'accidents de circulation et de travail;
- ✓ les nuisances sonores et pollutions atmosphériques ;
- ✓ la perte de cultures agricoles ;
- ✓ les risques de spéculations foncières et de conflits ;
- ✓ le risque de propagation de maladies sexuellement transmissibles (MST/IST, VIH, SIDA, etc.), de maladies d'origine hydrique, et endémiques liées aux insectes (paludismes, choléra, les typhoïdes, etc.).

Lors de la phase d'exploitation et d'entretien :

- ✓ le risque de la modification de la structure des sols ;
- ✓ l'apparition de phénomènes d'eutrophisation des cours d'eau et d'ensablement ;
- ✓ la pollution locale de l'air ;
- ✓ la dégradation des sols, des eaux souterraines et de surface ;
- ✓ risque d'apparition de plantes envahissantes sur le Bandama ;
- ✓ le développement des batraciens, des mollusques, des insectes, des oiseaux et des rongeurs granivores,
- ✓ les risques de spéculations foncières et de conflits ;
- ✓ la propagation de maladies sexuellement transmissibles (MST/IST, VIH, SIDA, etc.) et d'origine hydrique (paludismes, choléra, les typhoïdes, etc.);
- ✓ les risques de maladies respiratoires et dermatologiques liées à l'utilisation ou à la mauvaise manipulation des produits phytosanitaires ;
- ✓ les risques de dégradation des infrastructures agricoles, hydrauliques, etc.

1.5. OBJECTIFS DU P3P

Le présent Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) vise à conformer le Projet de REWARD aux exigences de la Banque Africaine de Développement (BAD) qui dispose d'exigences spécifiques en matière d'établissement et de maintien d'un engagement des parties prenantes durant tout le cycle de vie des projets. A cet effet, il répond à de multiples objectifs en vue de parvenir à une gestion concertée, participative et inclusive du projet.

L'objectif général du P3P du Projet REWARD Côte d'Ivoire est d'élaborer une stratégie cohérente et accessible de participation des parties prenantes qui sert de guide pour les consultations régulières du public permettant de contribuer de manière significative à la mise en œuvre réussie des activités.

La préparation du P3P permettra de recueillir, de mettre en exergue relativement au projet et à sa mise en œuvre les intérêts de toutes les parties prenantes, leurs préoccupations et leur influence éventuelle par rapport aux activités du projet. Le but de ce P3P est d'améliorer et de faciliter la prise de décision et de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les personnes affectées par le projet et d'autres parties prenantes en temps opportun, et que ces groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations susceptibles d'influencer les décisions de projet.

La Sauvegarde Opérationnelle (SO) 10 de la BAD exige que les « Emprunteurs » consultent les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet. Elle reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet comme un élément essentiel des bonnes pratiques internationales.

Le processus de participation des parties prenantes comprendra les éléments suivants, tels que décrits plus en détail dans ladite SO : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification de la manière dont la participation des parties prenantes se déroulera ; (iii) la diffusion d'informations ; (iv) la consultation des parties prenantes ; (v) le traitement et la réponse aux plaintes ; et (vi) fournir un retour d'informations aux parties prenantes ; et (vii) un budget suffisant pour la mise en œuvre de toutes les activités de participation des parties prenantes prévues tout au long du cycle de vie du projet. Le P3P s'avère ainsi un outil utile pour gérer les communications entre l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et les différentes parties prenantes au projet.

1.6. MÉTHODOLOGIE

Pour atteindre les objectifs de l'étude, il a été adopté l'approche suivante :

- ✓ Une rencontre de cadrage avec l'équipe de préparation du Projet et la Banque Africaine de Développement ;
- ✓ Une consultation avec l'équipe de préparation du Projet ;
- ✓ Une analyse documentaire ;
- ✓ Une revue du Système de sauvegardes intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement ;
- ✓ Des consultations avec les parties prenantes, notamment les populations potentiellement bénéficiaires, les autorités locales et autres personnes ressources.
- ✓ Une synthèse des données collectées et la production du rapport de P3P.

2. RESUME DES ACTIVITES DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DEJA ENTREPRISES

2.1. BREF RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS ANTÉRIEURES DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

Depuis l'initiation du processus de préparation du Projet REWARD Côte d'Ivoire, la participation de l'ensemble des parties prenantes a été au centre de l'approche. Ainsi, différentes catégories de parties prenantes y ont pris part à tous les niveaux (communautaire, sous préfectoral, régional...). Il s'agit entre autres des :

- ✓ rencontres préalables d'information et de consultations avec les autorités administratives locales ;
- ✓ rencontres avec les directions déconcentrées et/ou techniques de l'Etat ;
- ✓ consultations communautaires pour l'information, l'identification des impacts et la sensibilisation des populations.

2.2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS ET ATTENTES DÉCOULANT DES CONSULTATIONS

Dans le cadre de la préparation des instruments de sauvegardes environnementales et sociales, des consultations des parties prenantes ont été organisées du 13 au 18 mai 2024 dans la région du Gbêké et dans les Districts de Yamoussoukro et Abidjan. Pour le Haut-Sassandra, la Nawa, le Gôh, le Marahoué, les consultations auront lieu à une date ultérieure et avant toute intervention du projet dans ces zones selon les mêmes principes énoncés dans le présent P3P.

Ces consultations ont concerné pour l'essentiel :

- MEMINADERPV/ADERIZ ;
- Les autorités administratifs et coutumières ;
- Les Directions techniques décentralisées ;
- Les organisations des producteurs ;
- Les organisations de la société civile locale (ONG locales, groupements et associations de femmes et de jeunes).

Ces rencontres ont concerné pour l'essentiel les services techniques et administratifs, y compris les organisations professionnelles et les autorités coutumières. Cette approche a facilité le recensement des points de vue et préoccupations des différents acteurs concernés par le projet et aussi le recueil des suggestions et recommandations qu'ils ont formulées.

Les images, la liste des personnes rencontrées et les procès-verbaux (PV) de consultations des parties prenantes sont inclus dans le document annexe du présent rapport de P3P.

Lors des différentes réunions publiques organisées, les parties prenantes ont exprimé leurs préoccupations, craintes, suggestions et recommandations vis-à-vis du projet, notamment ceux en lien avec les thématiques ou points ci-après.

- ✓ le recrutement des jeunes comme main d'œuvre locale dans le cadre des activités du projet ;
- ✓ l'accès à la terre et aux ressources naturelles ;
- ✓ la gestion des déchets en général ;
- ✓ la gestion des pesticides ;
- ✓ la gestion des plaintes ;
- ✓ la question de la main d'œuvre ;
- ✓ le cadre organisationnel ;
- ✓ les besoins en capacité pour le suivi de la mise en œuvre du projet ;
- ✓ les canaux de communications ; et,
- ✓ les projets et programmes en cour

Tableau 4 : Récapitulatif des préoccupations, attentes et suggestions des parties prenantes consultées

PARTIES PRENANTES CONSULTÉES	PRÉOCCUPATIONS	SOLUTIONS RÉPONSES PRÉCONISÉES /SUGGESTIONS
Services techniques déconcentrés et administratifs	<p>Difficulté pour la circulation de l'information entre les responsables des services techniques ;</p> <p>Insuffisance de personnel formé dans le suivi environnemental et sociale de projet ;</p> <p>Insuffisance d'implication des services techniques et administratifs (Directions Régionales de l'agriculture et de l'environnement...) lors de la mise en œuvre du projet ;</p> <p>Récurrence des conflits agropastoraux dans la zone du projet ;</p> <p>Insuffisance d'équipement en matériel et mobilier de bureau ;</p> <p>Manque/insuffisance des fonds pour le dédommagement des personnes affectées par le projet</p> <p>Non-application des textes sur la gestion des produits phytosanitaires, santé, hygiène et sécurité ;</p>	<p>Mettre en place une plateforme pour l'échange d'informations entre l'UGP, les responsables des services techniques et administratifs ;</p> <p>Former ou recycler le personnel des services techniques et administratifs dans le suivi environnemental de projet ;</p> <p>Impliquer les services techniques et administratifs dans la mise en œuvre du projet ;</p> <p>Évaluer les besoins et équiper les services techniques et administratifs en matériels et mobiliers de bureau ;</p> <p>Prévoir et intégrer un budget d'indemnisation dans les coûts globaux du projet ;</p> <p>Veiller à l'application des textes sur la qualité, santé, hygiène et sécurité ;</p> <p>Renforcer le contrôle sur les pesticides au niveau des portes d'entrées du pays ;</p> <p>Mettre en place un plan de gestion peste avec un accent particulier sur la gestion des emballages vide des pesticides ;</p>

PARTIES PRENANTES CONSULTÉES	PRÉOCCUPATIONS	SOLUTIONS RÉPONSES PRÉCONISÉES /SUGGESTIONS
Organisations professionnelles agricoles (OPA)	<p>Accès difficile aux produits agricoles par les acheteurs et les intermédiaires durant la saison pluvieuse ;</p> <p>Absence d'une institution spécialisée dans la résolution des conflits agropastoraux ;</p> <p>Difficulté d'accès aux semences améliorées et aux intrants ;</p> <p>Difficulté d'accès aux machines agricoles ;</p> <p>Dégradation avancée de certaines pistes de desserte agricoles ;</p> <p>Difficulté d'accès à l'eau pour la production agricole ;</p> <p>Conflit entre éleveur et agriculteur à cause de la divagation des animaux ;</p> <p>Difficulté d'accès aux crédits ;</p> <p>Difficultés d'accès à la terre ;</p> <p>Conflit entre exploitant et propriétaire terriens ;</p> <p>Inquiétude sur la mauvaise gouvernance dans le dédommagement des personnes affectées par le projet (PAP)</p>	<p>Aménager les pistes et créer un centre de groupage des produits agricoles dans les principaux Sous-Préfectures ou villages ;</p> <p>Mettre en place une stratégie efficace de résolution des conflits agropastoraux ;</p> <p>Faciliter l'accès des producteurs aux semences améliorées ;</p> <p>Faciliter l'accès aux intrants agricoles ;</p> <p>Faciliter l'accès aux machines agricoles ;</p> <p>Réhabiliter les pistes de desserte agricoles ;</p> <p>Dédommager les pertes de cultures/récolte en tenant compte du coût actuel des terres (probable zone de réinstallation) ;</p> <p>Faciliter l'acquisition des terres dans la légalité ;</p> <p>Procéder à la réhabilitation et à l'extension des périmètres rizicoles</p> <p>Mettre en place un comité de suivi des dédommagements ;</p>

PARTIES PRENANTES CONSULTÉES	PRÉOCCUPATIONS	SOLUTIONS RÉPONSES PRÉCONISÉES /SUGGESTIONS
Organisations des femmes (femme membres des coopératives/groupement de riziculteurs...)	<p>Manque d'appui dans la réalisation des AGR ;</p> <p>Difficulté d'accès à la terre pour les femmes ;</p> <p>Difficulté d'accès aux crédits ;</p> <p>Difficulté d'accès aux documents administratifs pour la reconnaissance des associations et groupements ;</p> <p>Dégradation avancée de certains marchés.</p>	<p>Appuyer les femmes dans la réalisation des Activités Génératrices de Revenu (AGR);</p> <p>Faire des aménagements Hydro agricoles au profit des femmes ;</p> <p>Faciliter l'accès aux crédits aux femmes ;</p> <p>Appuyer les femmes dans l'obtention de récépissés pour la création des associations et organisations professionnelles ;</p>
Organisations des Jeunes	<p>Non-implication des jeunes dans la restitution des études et dans la mise en œuvre du projet ;</p> <p>Existence de nombreux jeunes sans emploi dans la zone du projet ;</p> <p>Difficulté d'accès à la terre des jeunes ;</p> <p>Absence d'infrastructure de sport et de foyer des jeunes ;</p> <p>Absence de formation des jeunes dans la création d'entreprise et en technique agricole.</p>	<p>Impliquer les leaders de la jeunesse pendant la réalisation du projet ;</p> <p>Exiger le recrutement de la main-d'œuvre locale et mettre en place une commission préfectorale de suivi du recrutement de la main d'œuvre ;</p> <p>Intégrer le recrutement de la main-d'œuvre locale dans le contrat de l'entreprise ;</p> <p>Appuyer le retour à la terre des jeunes ;</p> <p>Réaliser un complexe omnisport et ou foyer pour les jeunes ;</p> <p>Accompagner les jeunes dans la création d'entreprises (exonération des taxes, crédits, etc.) ;</p> <p>Former les jeunes en technique agricole ;</p> <p>Faciliter l'accès à la terre des jeunes.</p>

3. CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

L'objectif de ce chapitre est de donner un aperçu des exigences règlementaires applicables au projet REWARD en ce qui a trait à la consultation publique

3.1. DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES NATIONALES

Les exigences de la législation ivoirienne sur l'information et la consultation publique sont établies par les textes suivants :

La loi 2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement :

Ces exigences figurent au chapitre des droits fondamentaux :

Article 12 : toute personne physique ou morale a droit à l'information sur l'état de son environnement.

Article 13 : L'autorité nationale compétente prend les mesures appropriées pour faciliter l'accès aux informations et aux conclusions relatives aux évaluations environnementales durant la période de l'enquête publique à l'exception des informations et des données qui sont jugées confidentielles pour des raisons de défense nationale ou de sécurité de l'Etat.

Article 14 : Les associations de protection de l'environnement, les acteurs du domaine de l'environnement, les entreprises et les individus, en particulier, les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les enfants et les vieillards ont le droit de participer à la gestion de leur environnement en vue du développement durable. Ils prennent part au processus de décision, d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des plans, des projets, des programmes et des politiques ayant une incidence sur leur environnement.

Article 15 : Il est mis en place des cadres consultatifs aux fins de recueillir l'opinion et l'apport des personnes visées à l'article précédent

Article 16 : Les projets soumis à l'Etude d'Impact Environnemental et Social donnent lieu à une enquête publique. Cette enquête vise à permettre à la population concernée de prendre connaissance des impacts éventuels du projet sur l'environnement, de recueillir et éventuellement de prendre en compte leurs observations et propositions y relatives.

En attendant l'élaboration des décrets d'application de la nouvelle loi, le décret n°96-894 du 08 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement est applicable.

Conformément aux dispositions du décret n°96-894 du 08 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement, en ses articles 11 alinéa 5 et article 16, les personnes affectées doivent être consultées.

3.2. EXIGENCES DU SYSTÈME DE SAUVEGARDE INTÉGRÉ (SSI) DE LA BAD

Le Système de sauvegarde intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement est la pierre angulaire de la politique de soutien de la Banque à la transformation économique durable des pays africains. Il vise une croissance inclusive et durable dans le respect des règles environnementales et sociales.

Le Système de sauvegarde intégré (SSI) révisé en 2023 comprend :

- ✓ La Vision du Groupe de la Banque Africaine de Développement sur le développement durable, qui définit l'approche et les aspirations du Groupe de la Banque en matière de durabilité environnementale et sociale ;
- ✓ La Politique environnementale et sociale du Groupe de la Banque Africaine de Développement, qui définit les engagements et les principales responsabilités et exigences de la Banque dans les projets, les activités et les initiatives qu'elle supporte.
- ✓ Dix sauvegardes environnementales et sociales opérationnelles (SO), accompagnées d'annexes, qui définissent les exigences obligatoires applicables aux projets, activités et initiatives des emprunteurs.
- ✓ Des Notes techniques environnementale et sociale (Notes techniques SSI) sont des outils qui offrent des conseils techniques à la Banque et à ses emprunteurs sur des approches méthodologiques spécifiques, les bonnes pratiques industrielles internationales (BPII) et les standards pertinents pour répondre aux exigences des sauvegardes opérationnelles.

Dans sa quête pour atteindre son objectif principal d'aider les pays africains à atteindre le développement économique et le progrès social, la Banque reconnaît que le droit à une participation effective à la prise de décision est essentiel pour le développement de sociétés inclusives et justes. Elle consacre ainsi une sauvegardes environnementales et sociales opérationnelles à la « Participation des parties prenantes et diffusion d'information » ; SO 10.

Les objectifs de la SO10 sont les suivants :

- établir une approche systématique de la participation des parties prenantes qui aidera les Emprunteurs à les identifier et à établir et maintenir une relation

- constructive et des canaux de communication avec elles, en particulier les parties affectées par le projet ;
- évaluer le niveau d'intérêt et de soutien des parties prenantes pour le projet et permettre la prise en compte de leurs points de vue dans la conception du projet et les performances environnementales et sociales ;
 - promouvoir et fournir des moyens d'une participation effective, sécurisée et inclusive des parties affectées par le projet, y compris les points de vue des femmes d'une manière équitable, et les groupes vulnérables, sans représailles, tout au long du cycle de vie du projet sur les questions qui pourraient potentiellement les affecter ;
 - améliorer les avantages du projet et atténuer les dommages causés aux communautés locales ;
 - faire en sorte que les informations appropriées sur les risques et les impacts environnementaux et sociaux du projet soient communiquées à temps aux parties prenantes et sous une forme compréhensible, accessible et appropriée ;
 - fournir aux parties affectées par le projet des moyens accessibles et inclusifs pour apporter leur contribution, soulever des problèmes, des questions, des propositions, des préoccupations et des griefs, et permettre aux emprunteurs de répondre à ces griefs et de les gérer ;
 - promouvoir des avantages et des opportunités de développement pour les communautés affectées par le projet, prenant en compte les besoins des femmes, y compris les groupes vulnérables, d'une manière accessible, équitable, culturellement appropriée et inclusive.

Le tableau suivant présente une analyse comparative des Exigences du SSI de la BAD (SO 10) et la législation environnementale en Côte d'Ivoire en matière de participation des parties prenantes.

Tableau 5: Analyse comparative Exigences du SSI de la BAD et Dispositions nationales réglementaires applicables au P3P

Exigences du SSI de la BAD : Sauvegarde Opérationnelle 10		Législation nationale	Commentaire/dispositions à prendre
Participation des parties prenantes et diffusion d'information	<p>Participation des parties prenantes : Les emprunteurs assureront la participation des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant cet engagement le plus tôt possible dans le processus de développement du projet et dans un délai permettant des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet. La nature, la portée et la fréquence de la participation des parties prenantes seront proportionnelles à la nature et à l'échelle du projet ainsi qu'à ses risques et impacts potentiels.</p> <p>Concernant le Plan de participation, la SO 10 stipule qu'en consultation avec la Banque, l'Emprunteur élaborera et mettra en œuvre un Plan de participation des parties prenantes (P3P) proportionné à la nature et à l'échelle du projet et à ses risques et impacts potentiels. Une version préliminaire du P3P sera diffusée dès que possible, et avant l'évaluation du projet, et l'Emprunteur sollicitera l'avis des parties prenantes sur le P3P, notamment sur l'identification des parties prenantes et les propositions d'engagement futur. Si le P3P a fait l'objet de modifications importantes, l'Emprunteur communiquera la version mise à jour.</p>	<p>La législation nationale ne contient pas de dispositions claires pour l'élaboration d'un plan de participation des parties prenantes.</p> <p>Cependant elle exige des consultations publiques dans le cas des EIES. Cette procédure est clairement décrite dans le décret n° 96-894 du 8 novembre 1996</p>	<p>Le REWARD CI REWARD appliquera la SO 10 pour compléter les dispositions non existantes dans la législation nationales</p>

Exigences du SSI de la BAD : Sauvegarde Opérationnelle 10		Législation nationale	Commentaire/dispositions à prendre
	<p>Diffusion d'information :</p> <p>L'Emprunteur diffusera les informations relatives au projet pour permettre aux parties prenantes de comprendre les risques et les impacts de l'opération ou du projet, ainsi que les opportunités potentielles.</p> <p>Les informations seront publiées de manière continue, le cas échéant, tout au long du cycle de vie du projet.</p>	<p>La loi nationale satisfait à l'exigence de diffusion d'information mais le circonscrit dans le cadre restreint des EIES (art 16).</p> <p>La loi précise que des textes réglementaires fixent les conditions dans lesquelles ces études sont rendues publiques (Décret EIE en son Article 16 : Le projet à l'étude est soumis à une enquête publique. L'EIES est rendue publique dans le cadre de ce processus et fait partie du dossier constitué dans ce but.</p>	<p>Le REWARD CI REWARD appliquera la SO 10 pour compléter les dispositions non existantes dans la législation nationales</p>
	<p>Mécanisme de gestion des plaintes :</p> <p>L'Emprunteur répondra à temps aux préoccupations et aux doléances des parties affectées par le projet au niveau de la performance environnementale et sociale du projet.</p> <p>A cette fin, l'Emprunteur proposera et mettra en œuvre un mécanisme de de gestion des plaintes pour recevoir et faciliter la résolution de ces préoccupations et griefs.</p>	<p>La législation nationale ne contient pas de dispositions permettant d'établir un MGP spécifique au projet.</p> <p>Cependant, elle contient des dispositions qui permettent aux citoyens de déposer des plaintes et des griefs, mais ces dispositions ne permettent pas l'anonymat. Titre 5, chapitre 1 : droit d'accès à la justice et réparation du code de l'environnement de 2023</p>	<p>Le REWARD CI appliquera les exigences du SSI de la BAD et faciliteras la soumission anonyme de griefs et de plaintes.</p> <p>A cet effet un Mécanisme de Gestion des Plaintes du REWARD CI est préparé.</p>

4. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

L'objet de l'identification des parties prenantes est de déterminer les organisations et les personnes susceptibles d'être affectées (de façon positive ou négative) ou d'avoir un intérêt dans le Projet. L'identification des parties prenantes est une démarche nécessitant des revues et mises à jour régulières. Afin d'élaborer un Plan efficace, l'identification de parties prenantes a été faite en prenant en compte leurs intérêts par rapport au projet, les besoins en matière de participation, le niveau de vulnérabilité, les attentes en termes de participation et les priorités des acteurs.

4.1. DÉFINITION DES PARTIES PRENANTES

Le terme " partie prenante " désigne les individus ou les groupes qui sont affectés ou à risque d'être affectés par l'opération, directement ou indirectement, (parties affectées par le projet) ; et/ou peuvent avoir un intérêt dans l'opération/le projet (autres parties concernées) (SO10). Autrement dit, Les parties prenantes du projet sont définies comme des individus, des groupes ou d'autres entités qui :

- Peuvent avoir un intérêt dans le projet (« parties intéressées »). Elles comprennent des individus ou des groupes ayant un intérêt dans le projet et qui ont le potentiel d'influencer les résultats du Projet de quelque manière que ce soit. Cette catégorie englobe par exemple les autorités gouvernementales locales ou nationales, les politiques, les médias, les responsables religieux, les groupes et organisations de la société civile avec leurs intérêts spéciaux, les entreprises, les syndicats des transporteurs, etc. ;
- Sont impactés ou susceptibles d'être affectés directement ou indirectement, positivement ou négativement par le Projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu biophysique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles et culturelles, le bien être ou les moyens de subsistance de ces personnes (également connu sous le nom de « parties affectées »).

Par conséquent dans le cadre du projet REWARD objet du présent P3P, les parties prenantes sont définies comme des individus, ou des groupes activement ou passivement concernés par le projet, et donc qui sont affectés ou susceptibles d'être affectés par le Projet (parties prenantes affectées), ou qui peuvent avoir un intérêt dans le projet (parties intéressées).

Les parties prenantes comprennent une large variété d'acteurs, tels que :

- ✓ Les partenaires techniques financiers ;
- ✓ Les communautés et autorités locales ;
- ✓ Les autorités publiques nationales ;
- ✓ Les organisations publiques internationales ;
- ✓ Les ONG, les associations ;
- ✓ Les médias
- ✓ Etc.

4.2. PARTIES PRENANTES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Les « parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement » désignent les individus, groupes, populations locales et autres parties touchées ou affectées par le projet, positivement ou négativement par l'une des manières ci-dessus décrite ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par les actions du projet. Ainsi, dans ce groupe, les personnes peuvent être affectées différemment : acquisition involontaire de terres sur les emprises du projet, effets environnementaux (pollutions et nuisances), effets économiques (pertes ou ralentissement de l'activité) et effets sociaux négatifs comme les risques pour la santé et la sécurité induits tout au long de la mise en œuvre du Projet. Cette catégorie de parties prenantes est essentiellement composée des groupes suivants : (i) hommes, femmes et jeunes au niveau local, (ii) groupes vulnérables, et (iii) les groupements locaux organisés dans le domaine agricole.

La liste indicative de cette catégorie de parties prenantes « touchées ou affectées par le projet » est donnée dans le tableau 4.

Tableau 6 : Parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement

Catégorie	Descriptifs/Détails de la catégorie
<p>Hommes, femmes et jeunes au niveau local</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les hommes et femmes des communautés des Producteurs de riz bénéficiaires et leurs employés ; - Les hommes et femmes des communautés des transformateurs de riz bénéficiaires et leurs employés ; - Les hommes et femme des communautés bénéficiaires ; - Les jeunes des communautés bénéficiaires. <p>NB : Ces personnes identifiées dans les régions de mise en œuvre du projet (le Haut-Sassandra, la Nawa, le Gôh, le Marahoué, le Gbèkè et le District de Yamoussoukro) appartiennent généralement à des organisations professionnelles agricoles féminines, les organisation et /ou association des jeunes, des Groupements et associations des femmes, les sociétés à vocation Coopérative (Coopératives TERRE BLANCHE et SCOOPS CORIS de</p>

	Yamoussoukro, Coopérative CORISAK de Sakassou.); les Association des producteurs (CGA)... Ces associations sont des canaux de vulgarisation des informations.
Groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - Les analphabètes, les sans terre, les femmes, les personnes vivant avec un handicap, les orphelins, les veuves, les filles mères ; les personnes vivant avec le VIH/SIDA ; - Les personnes victimes de violences basées sur le genre (VBG) ; - Les personnes âgées dépendantes.
Groupements locaux organisés dans le domaine agricole (surtout travaillant pour les femmes et les jeunes dans les domaines priorités par le Projet)	<ul style="list-style-type: none"> - Les producteurs ou productrices agricoles locaux (groupes d'agriculteurs détenant et exploitant de manière collective des terres agricoles) Groupement des femmes (TENTER VOIR) de Yaabra

D'une manière générale ce groupe constitue les populations bénéficiaires du projet. Ces bénéficiaires du Projet sont les populations des villages/villes situées dans les six (06 régions), à qui les investissements et les réalisations du projet sont destinés.

Selon les résultats des consultations, ces populations faciliteront la mise en œuvre du projet et la pérennisation des acquis. De ce fait, afin de mieux impliquer les populations dans la mise en œuvre du projet, il est primordial de :

- connaître leurs besoins spécifiques et essayer d'y répondre, si cela n'est pas possible, expliquer les raisons par le biais d'une restitution itérative avec les communautés ;
- communiquer avec elles et leur délivrer des informations de qualité ;
- engager toutes les parties prenantes, y compris celles qui sont vulnérables, dans la prise de décisions et la mise en œuvre du projet.

4.3. PARTIES PRENANTES QUI PARTICIPENT À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Les documents de préparation du projet (aide-mémoire de la mission de la BAD) et les résultats des enquêtes de terrain montrent que sans être directement affectés par les effets du projet, certains lui manifestent un intérêt. Il s'agit des parties prenantes intéressées par la mise en œuvre du projet. Les parties prenantes intéressées incluent toutes les entités et communautés impliquées et indirectement affectées, notamment :

- Les acteurs institutionnels, y compris les services départementaux et l'administration territoriale et autres entités qui assurent le contrôle de l'utilisation des ressources naturelles et la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des communautés, le bien-être humain, la protection sociale et l'emploi, etc. ;

- Les collectivités territoriales ainsi que les communautés riveraines qui peuvent bénéficier d'opportunités de travail, d'emploi et de formation découlant du Projet, et de l'amélioration des infrastructures sociales et agricole et hydro agricole dans les zones bénéficiaires des activités du projet ;
- Les organisations de la société civile et la chefferie locale qui poursuivent des intérêts environnementaux et socio-économiques ainsi que la médiation et la protection des droits des communautés et peuvent devenir des partenaires de l'UGP dans la réalisation du Projet ;
- Les entreprises et fournisseurs de services, de biens et de matériaux qui seront impliqués ou intéressés par les travaux de manière plus large ;
- Les bailleurs de fonds et autres institutions financières actuels et ceux susceptibles de devenir des partenaires potentiels du projet à l'avenir ; Les médias et les groupes d'intérêt associés, y compris les médias parlés, écrits et audiovisuels ainsi que leurs associations pour la visibilité du projet et de ses réalisations.

La liste et la composition des parties prenantes intéressées au projet sont indiquées dans le tableau 7 suivant.

Tableau 7 : les parties prenantes intéressées par la mise en œuvre du projet

Catégorie	Partie prenante	Entité	Niveau/ degré d'influence	Niveau de participation	Description du rôle
Gouvernement	Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Production Vivrière (MEMINADERPV) (Porteur du projet)	Unité de Gestion du Projet/ADERIZ	Elevé	Fort	<p>Coordination nationale de la mise en œuvre des activités du Projet REWARD</p> <p>Veiller au respect des normes établies régissant le secteur agricole</p> <p>Participer à la mise à œuvre du P3P</p> <p>Information et implication des parties prenantes</p> <p>Assurance du respect des engagements pris en rapport avec les parties prenantes</p> <p>Gestion et suivi du mécanisme de gestion des griefs</p> <p>Veiller à la prise en compte des besoins et intérêts des populations</p>

Catégorie	Partie prenante	Entité	Niveau/ degré d'influence	Niveau de participation	Description du rôle
		LANADA CNRA ANADER	Moyen	Moyen	Appui technique à la mise en œuvre des activités
	Ministère de l'Environnement du Développement Durable et la Transition Ecologique (MEDDTD)	ANDE	Moyen	Fort	Valider les termes de références des EES, Audit et CIES ... Organiser l'audience publique Suivre la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)
	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU)	Direction de l'urbanisme	Moyen	Fort	Valider les Plans d'Action et de Réinstallation Suivre la mise en œuvre du PAR
	Ministère des Finances et du Budget	Direction du Contrôle Financier	Moyen	Fort	Examine le document annuel de programmation budgétaire du projet Supervision des activités du projet, notamment d'assurer le contrôle a priori et a posteriori de la régularité des dépenses du projet
	Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS)	Direction générale de travail	Moyen	Moyen	Suivi du respect de la réglementation du Travail (travail des enfants) Suivi des conditions de travail et d'hygiène
	Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE)	Direction de la Promotion du Genre et de l'Équité (DPGE)	Moyen	Moyen	Suivi des questions sociales et relatives aux violences basées sur le genre, au travail des enfants
Secteur Privé		Entreprises des travaux	Bas	Fort	Exécution des travaux

Catégorie	Partie prenante	Entité	Niveau/ degré d'influence	Niveau de participation	Description du rôle
	Secteur privé des BTP /Environnement	Bureau de contrôle	Bas	Fort	Suivi et contrôle des travaux Veiller au respect de la législation du travail et de la sécurité sociale
		Bureau d'études	Bas	Fort	Réaliser les études technique et environnementale
	Secteur privé- Matériel Agricole	Entreprises de vente de Matériel Agricole PMEA	Bas	Fort	Fournir le matériel agricole Prestation de service mécanisé agricole
	Secteur privé- Phytosanitaire- Engrais	Firmes/Grossistes Phytosanitaire- Engrais	Bas	Fort	Fournir les produits Phytosanitaire- Engrais
Collectivités territoriales	Administration de territoire	Autorités administratives (corps préfectoral)	Moyen	Fort	Participation au suivi local des mesures environnementales et sociales Mise en place et animation du Mécanisme de Gestion de Plaintes Mobilisation, information et sensibilisation des communautés locales
	Chefferie locale	Chefs de village Chef de communauté Chefs religieux	Bas	Fort	Mise en place et animation du Mécanisme de Gestion de Plaintes Mobilisation, information et sensibilisation des communautés locales
Médias	Radio, journaux et télévisions	Presses écrites nationales, télévision	Moyen	Faible	Diffusion de l'information sur le plan national et dans la zone du projet
Partenaire financier	Bailleur	Banque Africaine de Développement	Elevé	Fort	Appui financier Supervision des activités du projet, notamment les activités environnementales sociales Garant de la participation des parties prenantes

Les résultats (positifs ou négatifs) du Projet REWARD dépendent en partie de cette catégorie de parties prenantes. En effet, leur fort niveau de pouvoir peut les amener à intervenir et à s'opposer aux actions du projet. La stratégie est d'établir un dialogue permanent entre ces parties prenantes et le projet. Il faudra les informer, les consulter (recueillir leur avis, préoccupations, attentes etc.) avant la réalisation des sous-projets. Il s'agit de communiquer avec elles et leur délivrer des informations de qualité et les impliquer en augmentant progressivement leur intérêt sur le projet.

4.4. INDIVIDUS OU GROUPES DÉFAVORISÉS OU VULNÉRABLES

L'un des enjeux du P3P est d'identifier les parties prenantes susceptibles d'être affectées de manière différenciée par le projet (les personnes ou les groupes) eu égard à leur situation particulière, pouvant les défavoriser ou les rendre vulnérables. Ainsi les personnes susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée ou davantage défavorisées par le projet par rapport à d'autres groupes sont caractéristiques de cette vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet. Par conséquent, le P3P sera l'occasion de mettre en place un processus participatif et inclusif qui permet d'identifier les préoccupations ou priorités en ce qui concerne les impacts du projet, les mécanismes d'atténuation, les avantages, et qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement. Ainsi des discussions avec les représentants des groupes vulnérables et les autorités locales et autres entités communautaires seront l'occasion d'identifier des actions spécifiques plus adéquates dans le cadre du P3P envers cette cible particulièrement fragile et certainement moins résiliente.

La fragilité de certains groupes ou individus peut être de nature physique, psychologique, sociale et/ou économique. Dès lors, il est particulièrement important d'identifier les personnes et les groupes qui peuvent avoir plus de difficulté à participer et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le Projet, en raison de leur situation marginalisée ou vulnérabilité. Il s'agit, entre autres de :

- ✓ Des femmes, les jeunes et les personnes handicapés (physique ou mentaux)
- ✓ Les personnes âgées
- ✓ Les personnes démunies vivants seules
- ✓ Les veuves et orphelins
- ✓ Les malades de VIH/SIDA.
- ✓ Les personnes appartenant à une minorité (ethnique, religieuse, sexuelle etc.).
- ✓ Les communautés pastorales et celles qui pratiquent des moyens de subsistance traditionnels avec des coutumes traditionnelles qui dépendent de l'accès à leurs ressources naturelles.

- ✓ Les ménages les plus vulnérables en situation d'insécurité alimentaire chronique.

Aussi, le non- respect des droits des travailleurs ou autres acteurs, peut aussi leur faire perdre les avantages liés au Projet et les mettre en position de vulnérabilité. Il est donc important que des clauses relatives au respect des droits des travailleurs soient introduites et vérifiées régulièrement au niveau de ceux qui bénéficieront des financements du Projet et de leurs sous-traitants.

Il est important que le projet assure la prise en compte des opinions exprimées par tous les groupes et organisations identifiés, en tenant compte des principes d'égalité entre les sexes et de l'inclusion de tous les groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées, handicapés, etc.). Des consultations vont cibler les femmes et filles, ainsi qu'avec d'autres groupes vulnérables susceptibles d'être exclus afin de comprendre leur perspective sur le projet et en particulier sur l'accessibilité aux bénéfices du projet, les obstacles et les risques sociaux.

Pour finir il est important de noter que parfois, il peut arriver que certains groupes n'aient aucun intérêt à voir le projet être mis en œuvre, mais ne s'y opposent pas cependant de façon explicite. Aussi, est-il important de considérer leur influence potentielle sur le projet et d'être proactif dans la gestion de tels risques en offrant des opportunités d'engagement constructif et une bonne communication sur le projet.

5. PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

5.1. OBJECTIFS ET CALENDRIER DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Le but du P3P est de favoriser l'adhésion de ces dernières à la conception et à la mise en œuvre du projet, et d'en améliorer la durabilité environnementale et sociale. Il s'agira précisément d'identifier les différentes parties prenantes du projet, en vue de la prise en compte de leurs avis et préoccupations, de définir les rôles et les responsabilités de chacune d'elles, ainsi que les échéances d'exécution des activités et les coûts (au besoin) des consultations et des activités de participation. L'engagement et la participation de toutes les parties prenantes peut se définir ainsi comme une série d'activités entreprises par une organisation dans le but d'établir des relations solides avec celles-ci. Le Projet REWARD regroupera donc via le présent P3P, les parties prenantes identifiées dans le document et dont les craintes et recommandations sont aussi présentées. La démarche sera basée sur un processus participatif et inclusif qui permet de relever toutes les préoccupations ou priorités en ce qui concerne les impacts du projet, les mécanismes d'atténuation, les avantages, et qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement.

Ainsi, le plan sera traduit en un programme d'activités qui définit clairement les échéances de réalisation de chaque activité, les coûts y afférant, ainsi que les personnes responsables de la mise en œuvre de ces activités. Par ailleurs, pendant la mise en œuvre du Projet, un suivi continu et un ajustement flexible de la gestion des risques sociaux et environnementaux permettront d'adapter le P3P à la situation de mise en œuvre du Projet REWARD. Pour engager ainsi toutes ces parties prenantes, le projet mettra en place un dispositif d'amélioration de son acceptabilité sociale basé sur l'information, la consultation et le dialogue avec les parties prenantes. En engageant de manière proactive ses parties prenantes et en identifiant en amont les enjeux potentiellement problématiques, les activités du projet REWARD dans les zones dédiées contribueront ainsi à stabiliser les relations sociales et de collaboration entre les parties.

Le calendrier d'exécution du P3P est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 8 : calendrier global du P3P

Période indicative	Actions	Cible	Echéance	Responsables
Pendant la préparation du Projet	Identifier les Parties prenantes Consulter les Parties prenantes sur leur compréhension du Projet y compris les risques et les impacts associés au projet, les mesures d'atténuation recommandées et recueillir leurs préoccupations et attentes Intégrer les points pertinents dans la conception du Projet	Autorités administratives et Techniques régionales Chefs de village Chef de communauté Communautés bénéficiaires	Décembre 2024	MEMINADERPV ADERIZ Consultants
Pendant la phase de préparation et la phase de mise en œuvre du projet	Elaborer, faire valider et diffuser le P3P assortie du MGP selon la stratégie de communication définit dans ce P3P	Communautés bénéficiaires	Premier semestre 2025 et ce jusqu'à la fin du projet (2027)	MEMINADERPV ADERIZ Consultants Unité de Gestion du Projet
Avant et pendant la mise en œuvre du Projet	Mener une campagne de communication afin que les bénéficiaires se préparent aux opportunités qui seront offertes par le Projet	Communautés bénéficiaires	2024-2027	MEMINADERPV ADERIZ Consultants Unité de Gestion du Projet
A mi-parcours de mise en œuvre du Projet	Réaliser une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du P3P	Communautés bénéficiaires	Juin 2026	Unité de Gestion du Projet BAD

Période indicative	Actions	Cible	Echéance	Responsables
A la fin du Projet	Réaliser une évaluation/Audit finale de la mise en œuvre du P3P	Communautés bénéficiaires	Décembre 2027	Unité de Gestion du Projet BAD

5.2. INFORMATION DES POPULATIONS RIVERAINES ET AUTRES PARTIES PRENANTES

La communication est un processus de transmission d'informations qui utilise un ensemble de moyens et techniques permettant la diffusion d'un message auprès d'une audience. Elle peut donc être considérée comme un processus pour la mise en commun d'informations et de connaissances pouvant être décrites comme étant le processus de transmission d'un message d'un émetteur à un ou plusieurs récepteurs. L'objet de la présente stratégie de communication et de diffusion de l'information est relatif à la mise en place du cadre fonctionnel d'informations, de communication et de mobilisation des parties prenantes intéressées et affectées par le Projet REWARD et particulièrement de ses activités pour la composante Côte d'Ivoire. Conformément à la SO 10, les informations sur les risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du Projet REWARD doivent être communiquées aux populations des différentes zones d'intervention du Projet et aux autres parties concernées.

Le moment de la sélection sociale de l'investissement/sous projet est ainsi mis à profit pour partager l'information aux autorités locales et aux populations. Ce partage d'informations se poursuivra tout au long du processus de mise en œuvre des sous-projets, dans un lieu accessible et sous une forme et dans des termes compréhensibles et accessible à toutes les couches et catégories sociales.

5.3. STRATÉGIE PROPOSÉE POUR LA CONSULTATION ET LA DIFFUSION DES INFORMATIONS

Pour la diffusion de l'information, un plan de communication sera établi dans le cadre du Projet. Ce plan appuiera l'engagement des parties prenantes en tenant compte de leurs catégories et en veillant à identifier des canaux appropriés. Les spécialistes en sauvegarde environnementale et en développement social, genre et inclusion sociale et en communication de l'UGP veilleront à la vulgarisation du P3P.

La stratégie à mettre en œuvre pour la diffusion des informations s'articulera autour des points suivants :

5.3.1. Thématique à aborder lors des consultations avec les parties prenantes

Les informations à diffuser sont entre autres les suivantes :

- objectifs du Projet et zones d'intervention ;
- calendrier de mise en œuvre des activités du Projet ;

- risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- mesures de gestion des risques et impacts identifiés ;
- opportunités offertes par le projet ;
- prise en compte du genre et de l'inclusion sociale dans les activités du Projet ;
- méthode et outils d'information et de communication avec les parties prenantes ;
- mécanisme de gestion des plaintes, y compris la gestion des plaintes EAS/HS.

5.3.2. Moyens et outils de communication

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet REWARD, les outils et moyens de communication suivants seront favorisés :

Assemblées avec les communautés

Il s'agit en général de consultations en assemblées publiques formelles, sanctionnées par un compte rendu dûment rédigé et signé par les parties présentes. Cependant, l'inconvénient de ce type d'assemblées est que seules les personnes les plus influentes pourront exprimer librement ou facilement leurs opinions ; par conséquent, elles ne constituent pas une voie de consultation appropriée dans des contextes sociaux où certaines personnes ou groupes de personnes sont défavorisés, voire discriminés. Ces assemblées sont néanmoins utiles, pour partager des informations générales sur une activité, et ne nécessitent pas toujours la prise de parole de tout le monde. Dans ces cas, elles rassurent le public local sur le soutien que le projet a reçu des autorités. Elles sont aussi considérées comme une preuve de transparence et de partage de l'information, et offrent l'opportunité de transmettre des informations à un grand nombre de personnes. Elles complètent également les petites réunions en rassurant le public local sur le fait que la communication échangée lors de petites réunions correspond à la communication « officielle » et permettent de prendre en compte les orientations et décisions adoptées dans la conduite des activités du projet.

Focus group

Processus de communication multidimensionnelle, le Focus Group permet de recueillir aussi bien les points de convergence que les points de divergence des participants, de fouiller le pourquoi et le comment d'un phénomène donné. Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. Ces rencontres ciblent en général les personnes intéressées par les mêmes questions (par exemple, l'assistance aux groupes vulnérables, ou l'emploi des femmes). Ces groupes de discussion peuvent être établis par catégorie d'âge, par sexe, par type d'activité, et comprennent 6 à 12 personnes maximum. Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. En organisant des groupes de discussion, il est important de s'assurer (i) que toutes les opinions

divergentes sont exprimées, (ii) la discussion est centrée sur la question à aborder, (iii) conclure avec des propositions concrètes faites en tenant compte des préoccupations et recommandations des participants, mais également des disponibilités et possibilités du projet, puis (iv) convenir des prochaines étapes s'il y a lieu.

Entretiens individuels

Cette approche cible en particulier les représentants de l'administration, les autorités locales, les élus locaux, les chefs coutumiers, les leaders d'opinion, les personnes vulnérables.

Cette méthode est un excellent moyen d'implication de ces acteurs. Ces entretiens ont pour objectif de collecter les avis de toutes les personnes interrogées, sans discrimination, et de les prendre en compte dans la mise en œuvre du projet. Il est important d'établir des ententes avec l'interlocuteur sur la façon dont l'information sera utilisée et la gamme d'autres personnes à consulter, de sorte que toutes les personnes consultées comprennent les objectifs visés par le projet et que personne ne se sente déçue si toutes ses idées ne sont pas reflétées. Ce message sera fait lors de la première réunion, et des rappels seront fournis lors de toutes les réunions supplémentaires. Il importe de communiquer le message suivant : « *le Projet engage toutes les catégories de parties prenantes pour la sélection et la conception des sous-projets. Si toutes les contributions seront prises en compte par l'équipe de projet, toutes les suggestions ne peuvent pas nécessairement être intégrées dans le projet. Votre contribution et votre engagement, cependant, sont appréciés* ».

Mails et courriers physiques

Les mails et les courriers physiques peuvent être utilisés pour la diffusion des informations aux parties prenantes, notamment les acteurs de l'administration. L'avantage réside dans la traçabilité des informations communiquées et du caractère instantané des mails.

Médias

Les médias de masse (journaux, radios locales, télévisions, sites web, réseaux sociaux) offrent des possibilités de diffusion de l'information sur une large échelle, à travers des articles, des communiqués de presse, des reportages sur le projet, des capsules vidéo, la couverture médiatique des campagnes de lancement des activités du projet, etc. La presse écrite et en ligne, ainsi que la télévision seront utilisées pour diffuser les informations destinées à toucher le plus grand nombre, aussi les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, etc. seront également mis à contribution pour la diffusion des informations sur le Projet.

Une collaboration étroite sera établie entre le Projet et les organes de presses afin que les informations réelles soient communiquées aux fins de leur diffusion au plus grand nombre. Ainsi, l'UGP peut recourir aux médias pour une meilleure visibilité du Projet, et pour informer les parties prenantes sur des activités telles que les recrutements de consultants,

le lancement des études E&S, la diffusion du mécanisme de gestion des plaintes, la recherche de personnes affectées non identifiées, etc. La diffusion des communiqués radio doit être faite en plusieurs langues, pour assurer l'accessibilité du message au plus grand nombre.

Ateliers et séminaires

La tenue des ateliers et séminaires rassemblant diverses parties prenantes est un outil permettant de partager des informations sur le projet, établir un consensus et favoriser l'engagement des différents acteurs concernés : ateliers de validation des études E&S ou de renforcement des capacités en matière des sauvegardes etc. peuvent être des voies où les parties prenantes concernées aux niveaux local et national seront impliquées.

Brochures

Une brochure simplifiée de présentation du projet, présentant les informations suivantes :

- Objectifs du projet et caractéristiques clés, y compris l'emplacement exact et les principales composantes ;
- Principaux impacts environnementaux et sociaux du projet ;
- Mécanisme de consultation du projet ;
- Mécanisme de règlement des plaintes du projet, y compris les plaintes eas/hs disponibilité de la documentation (quoi, où) ;
- Informations de contact du Projet, du centre d'appel pour les plaintes et renseignement, des Comités de gestions des plaintes, des agences d'exécution, etc.

Cette brochure pourrait être éditée pour une large diffusion et sera actualisée de manière périodique durant la mise en œuvre du projet en intégrant les réalisations clés du projet, les activités à réaliser, les événements importants (comme les lancements d'activités, etc.), les indicateurs d'emploi (nombre d'employés locaux pour les travaux, entreprises principales et sous-traitants). Ces informations seront désagrégées par sexe et autres.

Le site web du projet

Le projet disposera d'un site Web dédié où l'ensemble des informations sur le projet seront mises à la disposition du public. Ces informations seront régulièrement mises à jour avec de nouveaux messages informatifs, communiqués de presse, offres d'emploi et appel d'offre.

Le site Web du projet comprendra une feuille de commentaires où toute partie touchée ou intéressée pourra déposer une requête ou un grief. Ces feuilles seront suivies (alerte par e-mail aux personnes concernées de l'agence d'exécution), avec l'obligation d'accuser réception dans un délai à définir dans le mécanisme de gestion des plaintes.

Le site web sera paramétré pour tenir compte des questions de confidentialité et de protection des plaignants.es., par un accès limité aux données à caractère personnel et aux données confidentielles. Une fois enregistrées, les données de cette nature seront visibles et accessibles qu'à un nombre limité de personnes notamment le coordonnateur du projet, le spécialiste en développement social, et l'administrateur du site. Ces derniers devront respecter la confidentialité des informations sensibles.

Les visites des sites du projet

Les visites sur les sites du projet consistent à amener de petits groupes de parties prenantes (les autorités locales, hommes et femmes de médias, représentants des organisations de la société civile,) à visiter les sites du projet et à transmettre des informations sur les impacts environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation. La visite des réalisations du projet par les parties prenantes peut également être efficace car elle s'assure la mise en œuvre de l'objectif de développement du projet, susciter l'intérêt, l'appropriation locale et fournir des informations sur les activités soutenues par le projet.

Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes

Le feedback est une évaluation, positive ou négative, à la suite d'une action ou une expérience. En ce sens, les feedbacks sont indispensables car ils sont un moyen d'instaurer un climat de confiance entre le Projet et ses différentes parties prenantes. En outre, le feedback permet au Projet d'améliorer ses pratiques dans certains domaines et d'apprendre à miser sur ses forces.

Ainsi, les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes sur les différentes activités du Projet seront recueillies durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback (anonyme ou pas) par courrier électronique et courrier édité ou de manière interactive par téléphone ou en se rendant directement dans les locaux du Projet ou des comités installés. Les feedbacks compilés par le personnel dédié du projet sont partagés avec le management du projet pour une prise en charge rapide. Les informations confidentielles fournies dans l'anonymat seront traitées dans la discrétion. Les parties prenantes concernées seront informées par écrit ou par voie orale des dispositions prises ou envisagées suite au traitement de leurs feedbacks dans un délai maximum de deux semaines. En outre, des réunions seront organisées sur une base trimestrielle, afin de communiquer avec les représentants des différentes parties du Projet, sur l'état d'avancement du Projet et la mise en œuvre des différentes activités.

5.4. STRATÉGIE PROPOSÉE POUR LES CONSULTATIONS

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées :

- ✓ des entretiens individuels seront organisés avec les différents acteurs étatiques (ministères et structures concernées, etc. à travers des ateliers, des vidéo-conférences, des échanges de mails ou des échanges téléphoniques, des entretiens de visu ou via le téléphone. Outre ces entretiens, des rencontres en petits groupes (dix personnes au maximum) seront organisées avec les parties prenantes au niveau institutionnel ;
- ✓ des enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour recueillir les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le Projet et les personnes bénéficiaires ;
- ✓ des réunions (en effectif réduit) ou des focus groups seront régulièrement organisées à l'intention des acteurs les plus éloignés. Des groupes de discussion (ou focus group) seront organisés avec les femmes et les jeunes, les éleveurs, les producteurs de manière séparée afin de recueillir leurs opinions de manière éthique et sûre pour ces groupes. Les groupes de discussion ciblant les femmes seront animés par des femmes.

Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à aborder. Une stratégie de mobilisation des parties prenantes devra être développée avant la réalisation de chaque activité qui requiert la consultation des parties prenantes. Ainsi, l'objectif de l'activité, les parties prenantes concernées, devront être indiqués dans la stratégie.

5.5. STRATÉGIE PROPOSÉE POUR LA PRISE EN COMPTE DU GENRE ET DES POINTS DE VUE DES GROUPES VULNÉRABLES

Les consultations avec les communautés seront organisées sur une base participative et inclusive. Toutes les dispositions seront prises par le Projet dans sa mise en œuvre afin de s'assurer la participation des femmes, des ménages dirigés par des femmes, à travers des campagnes d'information et un soutien adapté, et en impliquant des femmes dans les équipes chargées de la réalisation des études, la diffusion des informations, la collecte des données, les campagnes de sensibilisation. L'approche consiste précisément à :

- Impliquer les représentants des communautés locales, les organisations de la société civile (OSC), notamment les associations ou groupements de femmes et de jeunes, les ONG intervenant dans les zones du Projet à travers la mobilisation des communautés et à la diffusion des informations des informations sur le projet;
- Veiller à la présence de femmes dans les équipes de collecte de données et organiser des entretiens spécifiques avec les PAP;

- Organiser des entretiens individuels et des focus groupes avec les personnes vulnérables et ou défavorisées, ainsi que les groupes de femmes vulnérables ou défavorisées ;
- Sensibiliser les femmes sur les opportunités offertes par le projet, les avantages de leur accès aux infrastructures sociales de base ;
- Utiliser le canal de structures telles que des organisations à base communautaires pour renforcer la participation et l'action des femmes afin d'accroître la durabilité des opérations.
- Offrir divers canaux de réception des plaintes, afin de faciliter l'accès des personnes vulnérables et/ou défavorisées et les femmes au mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le Projet.

La prise en compte des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables lors de la phase de préparation des sous-projets (y compris les screening, les études, les évaluations, les plans de gestion) doit se faire à travers les dispositions suivantes :

- L'élaboration des outils de collecte de données (guide d'entretien, fiche d'enquête socio- économique...) doit prendre en compte des questions touchant aux préoccupations et besoins spécifiques des femmes et des différents groupes spécifiques, notamment les personnes défavorisées ou vulnérables ;
- La composition des équipes de collecte des données doit également se faire dans une perspective de genre et combiner des approches de communication adaptées au contexte et aux différentes cibles. Les consultations doivent être menées dans un environnement garantissant que les personnes consultées soient dans des dispositions où elles peuvent exprimer librement leurs points de vue (focus group pour chaque groupe spécifique, présence de femmes dans l'équipe de collecte et de personnes comprenant la langue locale...);
- L'identification des personnes et groupes vulnérables dans la mesure où le projet présente des risques d'accroître la vulnérabilité dans laquelle se retrouvent certaines parties prenantes : paysans sans terre vivant essentiellement de l'agriculture, personnes en situation de handicap physique ou mental, femmes ou jeunes chefs de ménages, personnes migrantes, personnes analphabètes avec des moyens de subsistance limités, personnes déplacées internes, personnes vivant sous le seuil de pauvreté...
- L'analyse des impacts différenciés du projet sur les femmes, les hommes, les jeunes et les différents groupes vulnérables, et l'identification des obstacles qui pourraient empêcher certains groupes d'avoir accès aux bénéfices et opportunités offerts, afin de prévoir les mesures additionnelles nécessaires pour réduire les inégalités de genre dans le cadre du projet ;

- La définition de procédures et mesures accessibles aux femmes et aux autres groupes vulnérables dans l'élaboration du mécanisme de gestion des plaintes, notamment la présence de membres de sexe féminin dans les organes en charge de la gestion des plaintes, pour s'assurer que les femmes puissent être accompagnées par ces dernières, surtout en cas de harcèlement, d'exploitation ou d'abus sexuels.

5.6. ASSISTANCE AUX PERSONNES VULNÉRABLES

L'assistance à accorder aux différents groupes spécifiques, notamment aux personnes vulnérables doit être adaptée à leur situation. Les mesures à définir devront permettre aux personnes concernées, d'accéder aux bénéfices et opportunités offerts par le projet, au même titre que les autres. Ainsi, les mesures suivantes peuvent être mises en œuvre au profit des personnes vulnérables ou défavorisées :

- ✓ Les activités de sensibilisation et de communication doivent être menées de manière inclusive et de sorte à prendre en compte les besoins des groupes défavorisés ou vulnérables et dans le souci de veiller à ce que leurs droits soient respectés ;
- ✓ Les lieux de consultations doivent être facilement accessibles pour tous notamment pour les personnes à mobilité réduite.
- ✓ Des activités de renforcement des capacités peuvent être développées pour soutenir les personnes vulnérables ayant un accès égal aux avantages du projet ;
- ✓ Selon le niveau de vulnérabilité des PAP et l'ampleur des impacts subis, le projet peut envisager l'accompagnement des personnes vulnérables à travers un appui en matériel spécifique : fauteuil roulant, bicyclette au profit des orphelins et enfants vulnérables, appui pour le paiement des frais de scolarité, appui financier pour la mise en œuvre d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) au profit des femmes, etc.
- ✓ En tous les cas, des études spécifiques doivent être menées afin de déterminer le besoin réel de ces personnes et un suivi doit être effectué auprès de ces personnes pour s'assurer que leur niveau de vie ne se dégrade pas.

5.7. EXAMEN DES COMMENTAIRES

Les spécialistes en développement social et en genre de l'UGP et les points focaux se chargeront de l'examen régulier et de la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes au Projet. En outre, les comités locaux de gestion des plaintes seront mis à contribution pour la prise en charge des différents commentaires, surtout les commentaires complexes.

Les commentaires verbaux et écrits seront recueillis dans un registre ouvert à cet effet au niveau des directions régionales du projet et de l'UGP, et feront l'objet d'examen et de

retour aux personnes concernées dans un délai maximum de trois (03) semaines. Les suggestions, les réclamations et autres contributions des parties prenantes seront compilées dans un formulaire préparé à cet effet. En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par email, courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de l'UGP.

Les feedbacks compilés par les spécialistes en développement social et en genre seront partagés avec les directions régionales, pour une prise en charge adéquate, afin de favoriser la mise en œuvre du Projet, et de mieux répondre aux attentes des bénéficiaires.

Le cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- ✓ un résumé de la compréhension du commentaire soumis ;
- ✓ les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ;
- ✓ la solution retenue ;
- ✓ la procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

Par ailleurs, les feedbacks reçus seront partagés avec le Coordonnateur du Projet pour une prise en charge adéquate, afin de favoriser la mise en œuvre efficiente du Projet, et de mieux répondre aux attentes des parties prenantes. En gros, tout le processus sera documenté point par point et fera l'objet d'un rapportage bien élaboré.

5.8. PHASES ULTÉRIEURES

Les populations ainsi que les représentants de l'administration locale, des ONG et OSC seront régulièrement informées de l'évolution du Projet, notamment sur la mise en œuvre des activités, y compris les mesures E&S ainsi que la performance environnementale et sociale du projet, la mise en œuvre du présent plan de participation des parties prenantes, la gestion des plaintes, etc. Ces informations seront communiquées à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités.

Pour favoriser l'accès de ces informations au plus grand nombre, des ateliers pourront être organisés au moins une fois par an, avec l'implication des collectivités territoriales, notamment les mairies.

6. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES

Conformément aux dispositions de la SO 10, le projet devra proposer et mettre en œuvre un mécanisme de gestion des plaintes. Cet instrument qui permet de recevoir, traiter et

répondre aux griefs des bénéficiaires / parties prenantes de manière systématisée doit être mis en place le plus tôt possible pendant la phase de préparation du projet, pour gérer en temps opportun les préoccupations particulières soulevées par les personnes déplacées (ou d'autres) en lien avec le projet.

Le mécanisme de gestion des plaintes qui sera proportionné aux risques et aux effets néfastes potentiels du projet, accessible et ouvert est également contenu dans le Plan de Participation de Parties prenantes (P3P) du Projet. Dans la mesure du possible, ce dispositif devra s'appuyer sur les systèmes formels ou informels de réclamation déjà en place et capables de répondre aux besoins du projet, et qui seront complétés s'il y a lieu par les dispositifs établis dans le cadre du projet dans le but de régler les litiges de manière impartiale.

L'objectif principal est de s'assurer que les préoccupations et plaintes venant des communautés ou autres (bénéficiaires ou PAPs du projet pour exemple) soient écoutées, rapidement analysées et traitées dans le but d'en détecter les causes, de prendre des actions correctives et / ou préventives, et d'éviter une aggravation potentielle qui va au-delà du contrôle du projet ou d'éviter le recours au système judiciaire et de rechercher une solution amiable dans autant de situations que possible, préservant ainsi l'intérêt des plaignants et l'image du projet en limitant les risques inévitablement associés à une action en justice.

Pour une gestion participative et efficace des plaintes/réclamations issues de la mise en œuvre des activités du projet REWARD, quatre (04) niveaux de gestion des plaintes ont été identifiés et se déclinent comme suit :

- ✓ Niveau 1 : Comités de Base de Gestion des Plaintes (CBGP) ;
- ✓ Niveau 2 : Comité Sous-Préfectoral de Gestion des Plaintes (CSGP) ;
- ✓ Niveau 3 : UGP/MEMINADERPV ;
- ✓ Niveau 4 : Tribunal de Grande Instance (TGI).

Les éventuels plaignants peuvent saisir directement le /les niveau(x) qu'ils jugeront pertinents pour faire enregistrer leur plainte et se faire justice dans le délai.

Le suivi des réclamations et plaintes sera assuré par les Spécialistes de sauvegarde du projet en étroite collaboration avec les autres acteurs de l'UGP impliqué dans le présent MGP notamment le chargé de suivi-évaluation. Toutefois, l'UGP sera responsable de la mise en œuvre globale et du suivi du présent MGP. A ce titre, Le Projet REWARD veillera à l'amélioration du système de réception et de suivi des réclamations et des plaintes.

7. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU P3P

7.1. RESSOURCES ET BUDGET

La cellule d'exécution du projet veillera à mobiliser les ressources financières ainsi que les moyens techniques nécessaires et suffisantes qui seront consacrées exclusivement à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P). Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet REWARD, les ressources humaines responsables de la mise en œuvre du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P), sont le (la) spécialiste en développement social, le (la) spécialiste en genre et inclusion sociale, le (la) spécialiste en sauvegarde environnementale, les spécialistes en communication, en suivi-évaluation et en gestion financière.

Plusieurs activités seront réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du P3P. Il s'agit entre autres de réunions, d'ateliers, de consultations publiques périodiques, de renforcement de capacités, de l'édition et de diffusion de rapports.

Enfin il est bon de notifier que les activités de mobilisation des parties prenantes sont prises en compte dans le système de gestion de ce projet.

Les coûts nécessaires pour la mise en œuvre desdites activités sont présentés dans la matrice ci-après (Tableau 5) faisant office de budget prévisionnel. Ces coûts qui s'élèvent à **212 916 000F.CFA** soit **343 413 USD** seront directement intégrés dans le budget de gestion du projet. Les détails de ce budget prévisionnel de la mise en œuvre du P3P sont consignés dans le tableau

Tableau 9 : Budget de la mise en œuvre du P3P

N°	Activités	Unités	Quantités	Coûts unitaires		Total	
				FCFA	\$ US	FCFA	\$ US
1	Atelier de présentation du P3P auprès des parties prenantes	Région	6	9 600 000	12 560,6	57 600 000	75 363
2	Elaboration du plan de communication	Etude	1	20 000 000	32 258,06	20 000 000	32 58,06
3	Renforcement de capacité des parties prenantes en matière de suivi	Région	6	2 000 000	3 140,16	12 000 000	3 140,16
4	Publicité dans le journal/radio/TV	An	3	3 000 000	4 710,24	9 000 000	28 261
5	Réunions de consultation (lieux, impression, cahiers, casse-croûte, rafraîchissements, etc.)	Réunions	6	2 000 000	5 806,45	12 000 000	14 516

N°	Activités	Unités	Quantités	Coûts unitaires		Total	
				FCFA	\$ US	FCFA	\$ US
6	Frais de prise en charge de transport des participants notamment les vulnérables	Nb participants	60	120 000	193,54	7 200 000	11 612
7	Mise en œuvre du MGP (développement des outils, formation des PP, mise en place du numéro vert, composante plaintes sensibles VBG, abus et harcèlement sexuel)	Forfait	1	50 000 000	80 645	50 000 000	80 645
8	Edition et diffusion des rapports sur la mobilisation du P3P	An	3	1 000 000	1 613	3 000 000	4 838,7
9	Mise à jour P3P et Suivi de la mobilisation des PP	An	3	10 000 000	15 700	30 000 000	48 387
10	Edition et diffusion des rapports sur la mobilisation du P3P	An	3	1 000 000	1 570	3 000 000	4 838,70
11	Evaluation de la performance du P3P	Etude	1	20 000 000	32 258	20 000 000	20 000 000
Total						193 560 000	312 193
Imprévus (10%)						19 356 000	31 219,35
TOTAL GENERAL						212 960 000	343 413

7.2. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS DE GESTION

La mise en œuvre du P3P exige la mobilisation de ressources humaines dont les responsabilités sont données dans le tableau 6.

Tableau 10 : Equipe de gestion du P3P au niveau national

N°	Personne de contact	Rôles et responsabilités	Contacts ¹ :
1	Unité de Coordination du Projet	Coordonner et superviser la mise en œuvre du P3P ; Transmettre les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du projet).	Nom Tél: fax: cell: email:

¹ . Il est à noter que cette information sera intégrée au P3P une fois que l'UGP et ses spécialistes seront en place.

N°	Personne de contact	Rôles et responsabilités	Contacts ¹ :
2	Le Spécialiste en Environnement, le Spécialiste en Développement Social de l'UGP	Charger de la mise en œuvre du P3P, sous la supervision du Coordonnateur de l'UGP Faire le suivi du P3P en collaboration avec le spécialiste en suivi et évaluation. Avoir une surveillance sur les consultants externes qui seront engagés pour évaluer la mise en œuvre du P3P pour le projet.	Nom Tél: cell: email:
3	Le Responsable Administratif et Financier de l'UGP	Confirmer l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes	Nom Tél: cell: email:
4	Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)	S'assurer que les clauses environnementales et sociales liées à l'engagement de prendre en charge tous les aspects du projet sont intégrées dans les TdR et les contrats des consultants et des entrepreneurs.	Nom Tél: cell: email:
5	Spécialiste en communication	Charger d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de communication en référence au P3P	Nom Tél: cell: email:
6	Spécialiste en suivi et évaluation	Mettre en place une base de données des parties prenantes au niveau central/national et de registres des engagements au niveau sous-préfectoral et local ; Faire le suivi du P3P et des indicateurs de performance environnementale et sociale du projet.	Nom Tél: cell: email:

8. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS

8.1. PARTICIPATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS CONCERNÉS AUX ACTIVITÉS DE SUIVI

L'UGP garantit la participation des parties prenantes aux activités de suivi du projet ou des impacts qui lui sont associés. Dans le cadre du Projet, les parties prenantes (notamment les populations riveraines, les bénéficiaires, les autorités locales) participeront aux programmes de suivi et d'atténuation des impacts du projet, notamment ceux contenus dans les instruments de sauvegardes environnementale et sociale (P3P, EIES/CIES/PAR) via des campagnes de sensibilisation et d'information organisées par les entreprises prestataires et le Projet. Ces parties prenantes feront partie de comités locaux de suivi au sein desquels les entreprises et l'Unité de Gestion du Projet (UGP) :

- ✓ Restitueront l'état d'avancement des activités du projet ;
- ✓ Feront l'état de mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale y compris la situation de gestion des plaintes ;

- ✓ Exposeront les difficultés rencontrées et échangeront sur les pistes de résolutions et d'amélioration avec les parties prenantes ;
- ✓ Échangeront avec les parties prenantes sur les préoccupations et attentes des populations locales ;
- ✓ Définiront les perspectives d'amélioration avec les parties prenantes.

Les activités de ces comités seront notifiées dans les rapports de suivi du projet.

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- ✓ nombre de formations réalisées pour le Parties prenantes ;
- ✓ Nombre de publications couvrant le projet dans les médias
- ✓ % de personnes (par sexe) formées sur le MGP ;
- ✓ % de personnes (par sexe) sensibilisées sur le MGP, y compris sa composante eas / hs, par rapport au nombre de parties prenantes ;
- ✓ % de femmes et de jeunes formées sur le MGP, y compris sa composante EAS / HS ;
- ✓ Nombre de femmes et de jeunes ayant introduit des réclamations auprès des structures chargées des plaintes ;
- ✓ Nombre de séances de médiation tenues dans chacune des instances du mgp ;
- ✓ Niveau de formation des agents ;
- ✓ Nombre de solutions (décisions rendues) à la satisfaction des parties prenantes objets de PV;
- ✓ Nombre de solutions mises en œuvre.

Le P3P sera mis à jour au moins une fois par an pendant la phase de construction et annuellement pendant la phase d'exploitation.

8.2. RAPPORTS AUX GROUPES DE PARTIES PRENANTES

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et selon les calendriers établis dans les sections précédentes. Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés. L'existence du mécanisme de gestion des plaintes sera rappelée de façon systématique aux parties prenantes.

8.3. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le renforcement des capacités des points focaux et des comités au niveau quartiers ou villages, et sous-préfectoral est nécessaire pour permettre une meilleure efficacité du MGP.

Par conséquent, le Projet formera les membres des comités de gestion des plaintes à chaque niveau (Local, sous-préfectoral et central) comprenant :

- ✓ Tenue d'un journal de bord pour s'assurer que les plaignants reçoivent une fiche de dépôt comprenant :
 - le numéro de référence de leur plainte ;
 - la date de dépôt de la réclamation ;
 - la personne (niveau) qui a reçu la réclamation et/ou la réclamation est imputée pour examen. ○ Installation des points focaux et élaboration d'un répertoire renfermant toutes les informations utiles ;
- ✓ Formation des parties prenantes aussi bien au niveau central qu'au niveau local sur les plaintes sensibles ; Dans le cadre de la formation, il est nécessaire de prévoir des outils, tel qu'un guide résumant les procédures du MGP et l'acquisition et distribution de kits (registre, modèle de PV, carnets, fiche d'ouverture, fiche d'évaluation, fiche de clôture, documentation, stylos, etc.).

En outre, les activités de renforcement de capacités, les domaines suivants devront être considérées :

- ✓ Méthodologies de participation inclusives qui prennent en compte la dimension genre (femmes), des personnes handicapées et des personnes à faibles revenus ;
- ✓ Évaluation qualitative de l'engagement social dans la mise en œuvre des sous-projets ;
- ✓ Santé et sécurité pour les travailleurs et pour les communautés ;
- ✓ Préparation et intervention en cas d'urgence ;
- ✓ Atténuation des risques d'eas / hs ;
- ✓ Gestion de projet (comptabilité, gestion financière, suivi-évaluation) ;
- ✓ Cohésion sociale et recherche de la paix ;
- ✓ Protection de l'environnement ;
- ✓ Bonnes pratiques agricoles et gestion des pesticides ;
- ✓ Prévention des risques d'EAS/HS et VCE ;
- ✓ Législation du travail en Côte d'Ivoire ;
- ✓ Gestion de plaintes effective et transparente

8.4. RAPPORTS

Les rapports périodiques d'exécution suivants seront préparés par l'UGP :

- ✓ Un rapport mensuel de suivi interne des activités de consultation de 5 pages maximum, pouvant être intégré dans le rapport mensuel de suivi environnemental et social, sur la base d'un plan type à préparer en début d'exécution, et incluant les indicateurs ci-dessus sous forme de tableau ;

- ✓ Un rapport semestriel de suivi interne des activités de consultation de 10 pages maximum, consolidant les informations données dans les rapports mensuels et en présentant une analyse en termes d'efficacité des actions entreprises, d'enseignements à tirer, et d'actions correctives éventuelles.

9. CONCLUSION :

L'identification des parties prenantes et leur implication à toutes les étapes est un des gages de succès du projet. Il est par conséquent nécessaire que la mise en œuvre du Projet REWARD tienne compte des préoccupations et des recommandations de l'ensemble de ces acteurs et que leur participation à toutes les étapes du projet soit assurée par des actions d'information et de communication. Ainsi, le P3P s'avère être l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre du Projet REWARD.

En effet, dans le cadre des dispositifs du Système de Sauvegarde Intégré Révisé de la Banque Africaine de Développement (BAD), ce plan fait partie intégrante des documents contractuels à élaborer avant l'approbation de tout Projet. Il décline les principales actions à mener pour favoriser l'adhésion et l'implication des différentes parties prenantes, tout au long de la mise en œuvre du Projet.

La mise en œuvre du P3P nécessitera un budget estimatif à 212 916 000F.CFA soit 343 413 USD.

10.ANNEXES

-

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union-Discipline-Travail

**MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PRODUCTION VIVRIÈRE**

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION, DES STATISTIQUES
ET DES PROJETS**

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE RIZ (ADERIZ)

**PROJET RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE CHAINES DE VALEUR RÉSILIENTES
POUR LE RIZ (REWARD) EN CÔTE D'IVOIRE**

TERMES DE RÉFÉRENCES

**RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT (E) INDIVIDUEL(LE), EN VUE DE LA
RÉALISATION DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)**

Mai 2024

I.	CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATIONS _____	2
II.	DESCRIPTION DU PROJET REWARD CÔTE D'IVOIRE _____	3
2.1.	Objectifs du Projet REWARD Côte d'Ivoire _____	3
2.2.	Composantes du projet _____	4
2.2.1.	Composante 1 : Développement de systèmes de production de riz durables et résistants au climat afin de garantir une production adéquate de riz paddy de qualité pour approvisionner les meuniers. _____	4
2.2.1.1.	Sous-composante 1.1 : Développer des infrastructures et des services de gestion durables et résilientes au climat dans les systèmes de production de riz _____	4
2.2.1.2.	Sous-composante 1.2 : Améliorer la disponibilité et l'accès à des intrants de qualité résistants au climat, à des services de mécanisation et à des connaissances pour une agriculture intelligente face au climat _____	7
2.2.2.	Composante 2: Développement de groupements de transformation du riz, de l'agro-industrie et de liens commerciaux pour la facilitation du commerce__	9
2.2.2.1.	Sous-composante 2.1 : Développement / modernisation de l'infrastructure de transformation et renforcement des capacités des petits exploitants et des acteurs commerciaux tout au long de la chaîne de valeur _	10
2.2.2.2.	Sous-composante 2.2 : Développement de systèmes d'information, de technologies innovantes (y compris numériques) et d'une image de marque orientée vers le consommateur pour améliorer l'accès au marché _____	10
2.2.3.	Composante 3 : Appui aux réformes politiques/réglementaires et à l'harmonisation au niveau régional/national afin d'assurer une chaîne de valeur du riz compétitive pour les importations _____	11
2.2.4.	Composante 4 : Coordination et gestion du programme _____	11
2.3.	Zone d'intervention _____	11
III.	OBJECTIFS DU P3P _____	11
IV.	RESULTATS ATTENDUS _____	14
V.	TACHES DU CONSULTANT _____	14
VI.	APPROCHE METHODOLOGIQUE GENERALE _____	16
VII.	LIVRABLES _____	16
VIII.	QUALIFICATION ET PROFIL DU CONSULTANT _____	20

1. CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATIONS

Le REWARD est une initiative de la Banque Africaine de Développement (BAD), entreprise dans les 15 pays de la CEDEAO, pour répondre à son engagement à financer la mise en œuvre des Compacts pour l'alimentation et l'agriculture des pays tels que présentés par leurs Chefs d'État lors du Sommet Dakar 2 « Nourrir l'Afrique : Souveraineté alimentaire et résilience », et ciblant l'appui à la production rizicole régionale. En cela, le REWARD est l'une des réponses opérationnelles majeures de la Banque à la « Déclaration de Dakar sur la Souveraineté Alimentaire et la Résilience » du 27 janvier 2023.

L'objectif principal du programme REWARD est d'aider à attirer plus d'investissements et d'améliorer les modèles réussis en vue d'augmenter la productivité, la production, la transformation et la commercialisation du riz, et de combler le fossé d'autosuffisance en riz, de réduire les factures d'importation et de créer des emplois rémunérés, en particulier pour les femmes et les jeunes dans l'espace CEDEAO d'ici 2028, avec une mise en réseau régionale accrue et des opportunités de marché transfrontalières.

Ces objectifs spécifiques sont les suivants : i) Augmenter la productivité du riz et le commerce intrarégional ; ii) Renforcer l'organisation structurelle régionale de l'écosystème rizicole ; iii) Assurer l'accès aux semences certifiées de variétés de riz améliorées résistantes au changement climatique, aux engrais, à la mécanisation, aux services de vulgarisation et au crédit en utilisant un nouveau modèle de financement PPP ; iv) Fournir un soutien aux installations de transformation et de stockage du riz. Ces mesures permettront de revitaliser et de transformer rapidement la production, la transformation et la commercialisation du riz dans la région, de garantir des pratiques régénératrices et de renforcer les écosystèmes qui sous-tendent l'agriculture moderne et commerciale dans la région.

Le volet riz du programme s'articule autour des quatre composantes suivantes : (i) **Composante 1**: Développement de systèmes de production de riz durables et

résistants au climat afin de garantir une production adéquate de riz paddy de qualité pour approvisionner les meuniers; (ii) **Composante 2** : Faciliter le commerce intrarégional du riz et les systèmes de commercialisation ; (iii) **Composante 3** : Appui aux réformes politiques/réglementaires et à l'harmonisation au niveau régional/national afin d'assurer une chaîne de valeur du riz compétitive pour les importations (iv) **Composante 4** : Coordination et gestion du programme.

C'est dans ce contexte qu'un financement de la BAD est envisagé pour la mise en œuvre du Projet REWARD en Côte d'Ivoire. Ce financement est assujéti par l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementale et sociale conformément au Système de sauvegardes intégré du Groupe de la Banque africaine de développement. Il s'agit du Plan d'action de réinstallation (PAR) pour la réhabilitation du périmètre irrigué de Yabra ; du Plan de Gestion intégré des Pestes, du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) et du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du Projet.

Dans l'optique d'améliorer la durabilité environnementale et sociale du Projet REWARD Côte d'Ivoire, de se conformer et aux règles et aux procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets tels que définis par la législation ivoirienne, il s'avère opportun d'élaborer ces instruments susmentionnés.

Les présents termes de référence situent les conditions, le mandat, le profil du (de la) Consultant (e) à recruter en vue de préparer le Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) et le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du Projet.

2. DESCRIPTION DU PROJET REWARD CÔTE D'IVOIRE

2.1. OBJECTIFS DU PROJET REWARD CÔTE D'IVOIRE

Le projet REWARD Côte d'Ivoire s'inscrit dans les priorités du Gouvernement en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté définie à travers le Programme

National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA 2, 2018-2025). En effet, le PNIA 2 vise la transformation structurelle de l'agriculture ivoirienne, à travers :

- iv) Le développement de chaînes de valeur intégrées capables de répondre efficacement aux opportunités du marché ;
- v) Le développement de zones géographiques à fort potentiel (pôles de croissance agricole ou « agropoles ») qui approvisionnent de manière compétitive les principaux marchés de consommation du pays ;
- vi) L'orientation du système alimentaire du pays vers la voie d'une croissance inclusive et durable tout en générant des emplois et en assurant la sécurité alimentaire nationale.

Ce programme REWARD vient à point nommé pour aider la Côte d'Ivoire à atteindre les objectifs de couvrir la demande intérieure conformément à la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR).

2.2. COMPOSANTES DU PROJET

En Côte d'Ivoire, la mise en œuvre du REWARD s'articule autour de quatre (04) composantes.

2.2.1. Composante 1 : Développement de systèmes de production de riz durables et résistants au climat afin de garantir une production adéquate de riz paddy de qualité pour approvisionner les meuniers.

Cette composante soutiendra la mise à l'échelle des interventions du système de production et de productivité du riz en Côte d'Ivoire. Elle comporte 2 sous-composantes.

Sous-composante 1.1 : Développer des infrastructures et des services de gestion durables et résilientes au climat dans les systèmes de production de riz

Cette sous-composante soutiendra :

i) Les systèmes d'irrigation et des services de gestion de l'irrigation durables et résilientes au climat

Il consistera à :

- 1) Réaliser les travaux de réhabilitation du périmètre irrigué de Yaabra : L'objectif global de cette première phase est de réhabiliter 600 ha de périmètre rizicole. Il s'agira d'améliorer la production par la remise en état de fonctionnement des réseaux d'irrigation et de drainage des périmètres rizicoles mais également de réaliser des travaux sur la station de pompage et le dispositif de pompage afin d'améliorer l'ensemble du dispositif de maîtrise de l'eau.

Une étude fera le diagnostic des périmètres irrigués afin de proposer un schéma d'exploitation efficient.

Des études socio-techniques et environnementales relatives à l'aménagement de quinze (15) sites pour une superficie totale de 2 065 ha seront conduites.

- 2) Création, renforcement et formation des comités d'irrigation inclusifs pour garantir des services d'irrigation fiables et rentables ainsi qu'une gestion durable des infrastructures d'irrigation.
- 3) Soutenir les services décentralisés dans le suivi et l'évaluation du développement et de la gestion des systèmes d'irrigation : Les Directions Régionales et Départementales (DR et DD) en charge de l'Agriculture participent au suivi des activités des organisations de producteurs, en l'occurrence, l'entretien et la gestion des systèmes d'irrigation et de drainage pour la gestion optimale de l'eau sur les périmètres aménagés.

ii) La gestion durable des terres et des eaux (GDT)

Il s'agira de :

- 1) Soutenir les services décentralisés dans la sécurisation de la propriété foncière dans le cadre du développement des systèmes d'irrigation, et promouvoir l'accès à la terre pour les groupes de femmes, les coopératives et les agriculteurs

(au moins 30 %) : Le projet sera accompagné par l'Agence Foncière Rurale (AFOR), qui aura la charge de renforcer les capacités des agents des services décentralisés (déconcentrés). Il accompagnera également les bénéficiaires dans le processus d'acquisition des documents de sécurisation foncière.

- 2) Analyser et suivre la qualité du sol et de l'eau : Deux conventions seront signées, la première avec le Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA), permettra de réaliser des analyses pour le suivi de la qualité de l'eau pendant la durée du projet et la seconde avec l'Ecole Supérieure d'Agronomie pour les analyses et le suivi de la qualité du sol sur les périmètres du projet.

iii) La lutte contre la fragilité et faire respecter les sauvegardes environnementales et sociales

Il s'agira de :

- 1) Promouvoir des plans de développement sensibles aux conflits pour la riziculture, le développement de l'irrigation et la gestion des ressources en eau : Il est envisagé la création et l'opérationnalisation des comités de gestion intégrée des ressources en eau comprenant les acteurs de la production animale. Ce comité travaillera afin de proposer la création de couloir de transhumance et d'un mécanisme pour la gestion d'éventuelle crise entre les éleveurs et les producteurs.
- 2) Soutenir l'intégration, le suivi et l'application des instruments de sauvegarde E&S dans les contrats de travaux : Les entreprises s'engageront dans chacune de leurs actions à respecter l'environnement naturel et humain du projet.
- 3) Soutenir le suivi de la mise en œuvre des instruments E&S par les administrations nationales : Le suivi de la mise en œuvre des instruments E&S se fera conformément aux PGES issu des études.

Sous-composante 1.2 : Améliorer la disponibilité et l'accès à des intrants de qualité résistants au climat, à des services de mécanisation et à des connaissances pour une agriculture intelligente face au climat

Cette sous-composante soutiendra :

i) Les systèmes de distribution de semences

Il s'agira de :

- 1) Soutenir les actions de recherche sur les opérations agronomique, physiologique et la défense des cultures les variétés de riz (Signature de convention avec le CNRA) : il s'agira d'abord d'apporter un appui à la recherche pour rendre disponible les semences de premières générations (prébase et base) des variétés, toute écologie hautement appréciée par les consommateurs. De plus, l'intervention de soutien de la recherche couvrira de façon générale les domaines de l'amélioration variétale, la défense des cultures et l'agronomie (promotion des systèmes de culture impliquant le pluvial) dans la promotion des variétés prisées et la conduite de sept (07) actions de recherche. Ces actions concernent : (i) la réalisation des tests de démonstration de la performance du Placement Profond d'Urée (PPU) en riziculture irriguée ; (ii) la validation des dates de semis générées par le modèle de prévisions (ORYZA 3) ; (iii) la détermination de la dose optimale compost-Urée en riziculture irriguée en milieu paysan, (iv) l'étude de la performance agronomique des variétés prisées sous fertilisant minéral, (v) la formation des agents sur la production de compost à base de paille de riz mis au point par le CNRA, (vi) la réalisation de l'inventaire des insectes ravageurs du riz et leurs dégâts sur les périmètres et (vii) la conduite des prospections phytosanitaire sur les sites.
- 2) Renforcer les systèmes de distribution de semences aux niveau national : Pour la première phase, un programme de production de semences sera conduit en lien avec les centres de conditionnement de semence pour produire 800 tonnes de semences nettes.

ii) Les engrais et systèmes de lutte contre les parasites

Le projet se propose de :

- 1) Faciliter l'accès des petits exploitants et des agriculteurs commerciaux / organisations d'agriculteurs aux engrais et aux produits de lutte contre les ravageurs, en mettant l'accent sur l'accès et la protection des femmes et des jeunes : Les intrants agricoles nécessaires à la mise en valeur des aménagements réalisés seront diffusés en s'inscrivant dans une approche de production durable de riz conformément à la SADR. Cette approche transparaît dans un choix de combinaison de la fertilisation organique et de la fertilisation chimique à dose réduite.
- 2) Promouvoir les technologies numériques et les bons électroniques pour l'accès et la diffusion des engrais et des produits de lutte contre les ravageurs : Le projet accentuera les efforts sur les actions de sensibilisation des acteurs puis soutiendra le dispositif de digitalisation de la filière riz à travers l'acquisition des infrastructures, d'augmentation de la capacité des serveurs et d'acquisitions d'outils pour la collecte de données et l'émission des bons électroniques.

iii) La mécanisation et les équipements

Le projet permettra de :

- 1) Aider les petits exploitants et les agriculteurs commerciaux, en particulier les groupes de jeunes et de femmes, à accéder à la mécanisation et à l'équipement agricole : Un renforcement des capacités existantes, en termes de mécanisation dans la zone du projet, à travers des acquisitions d'équipements additionnels pour les opérations de préparation de sol, de récolte et de post-récolte. Il s'agira d'acquérir 12 tracteurs 75 CV et 7 moissonneuses-batteuses 70 CV. Ces acquisitions permettront de renforcer les PME intervenant, entre autres, sur les périmètres de Yaabra et Sakassou.

iv) Le renforcement des capacités

Il consistera à :

- 1) Renforcer et former (formation des formateurs) les services de vulgarisation afin de former et de conseiller les petits exploitants et les agriculteurs et leurs organisations : le système d'intensification de la riziculture (SRI), le Système de production durable de riz (SRP), l'agriculture intelligente face au climat, la gestion intelligente face au climat des sols et de l'eau, la gestion durable des ravageurs et des engrais, les semences, la gestion sensible au genre et aux conflits (avec des cibles désagrégées pour les femmes et les jeunes) : Les formations techniques des conseillers agricoles porteront sur l'application des bonnes pratiques agricoles (en lien avec le SRI et le SRP) et la diffusion des innovations technologiques.
- 2) Renforcer les services de vulgarisation sur l'égalité des sexes et la prise en compte des conflits dans le développement agricole : L'accompagnement technique des conseillers agricoles portera également sur la prise en compte du genre. Les sensibilisations sur les questions d'égalités du genre, la prise en compte des jeunes et des femmes dans les programmes de production et la gestion des conflits.
- 3) Mettre en place des parcelles de démonstration des bonnes pratiques : Il s'agira de mettre en place sur les différents sites qui seront aménagés, au moins un hectare de parcelle qui serviront à faire les démonstrations des bonnes pratiques agricoles.

2.2.2. Composante 2: Développement de groupements de transformation du riz, de l'agro-industrie et de liens commerciaux pour la facilitation du commerce

Cette deuxième composante soutiendra la mise à l'échelle des interventions des maillons transformation et commercialisation de la chaîne du riz en Côte d'Ivoire. Elle comporte 2 sous-composantes.

Sous-composante 2.1 : Développement / modernisation de l'infrastructure de transformation et renforcement des capacités des petits exploitants et des acteurs commerciaux tout au long de la chaîne de valeur

L'amélioration de la compétitivité du riz au niveau des coûts, de la quantité et de la qualité nécessite le renforcement des capacités des acteurs tout au long de la chaîne de valeur afin de réduire les pertes post-récolte et de générer de la valeur ajoutée. En vue de rendre les réseaux pleinement fonctionnels, le Projet entend :

- 1) Réaliser l'audit de conformité environnementale de 60 mini-rizeries (2t/h) existantes ;
- 2) Réaliser des études techniques et environnementales pour la construction de 5 magasins de 3000T ;
- 3) Améliorer la gouvernance et le modèle économique intégré (avec les petits exploitants et commerçants) de 30 mini-rizeries à travers la formation des dirigeants et des techniciens ;
- 4) Renforcer les capacités des acteurs commerciaux à la gestion axée sur le marché, dans le respect des normes de qualité et de sécurité liées au marché ;
- 5) Renforcer les capacités des riziers et des transformateurs locaux en matière de technologie d'usinage du riz, de contrôle de la qualité et de classification de la gestion des processus afin d'améliorer la compétitivité du riz usiné localement.

Sous-composante 2.2 : Développement de systèmes d'information, de technologies innovantes (y compris numériques) et d'une image de marque orientée vers le consommateur pour améliorer l'accès au marché

Cette sous-composante s'attellera à :

- 1) Accompagner les acteurs de la distribution à travers la fourniture de 75 000 emballages du riz afin de renforcer l'image de marque orientée vers le consommateur et d'améliorer l'accès aux marchés locaux et régionaux ;

- 2) Renforcer le mécanisme de régulation des prix, de la qualité et des aspects normatifs : Il s'agira de soutenir l'interprofession de la filière riz (OIA-Riz) dans l'organisation des ateliers de fixation de prix, dans les campagnes de diffusion et de sensibilisation des acteurs sur les prix indicatifs du riz blanchi et du paddy à chaque campagne.

2.2.3. Composante 3 : Appui aux réformes politiques/réglementaires et à l'harmonisation au niveau régional/national afin d'assurer une chaîne de valeur du riz compétitive pour les importations

Cette composante envisage de renforcer les systèmes régionaux et nationaux de gestion et de suivi basés sur les technologies numériques en ligne avec l'Observatoire du riz de la CEDEAO (ERO). Elle sera mise en œuvre en synergie avec la coordination sous régionale du REWARD.

2.2.4. Composante 4 : Coordination et gestion du programme

Le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières (MEMINADERPV) sera le Maître d'Ouvrage. La mise en œuvre du projet sera assurée par l'Agence pour le Développement de la filière Riz (ADERIZ) au sein de laquelle une Equipe de Coordination du Projet (ECP) chargée de la coordination, du contrôle et du suivi-évaluation des activités du programme sera créée.

2.3. ZONE D'INTERVENTION

Les activités du Projet régional de développement de chaînes de valeur résilientes pour le riz (REWARD) en Côte d'Ivoire couvrent 6 régions à savoir le Haut-Sassandra, la Nawa, le Gôh, le Marahoué, le Gbêkè et le District de Yamoussoukro.

3. OBJECTIFS DU P3P

L'objectif général du P3P est d'élaborer une stratégie cohérente et accessible de participation des parties prenantes du Projet REWARD Côte d'Ivoire qui sert de guide

pour les consultations régulières du public permettant de contribuer de manière significative à la mise en œuvre réussie des activités.

Le P3P prend ainsi en compte les conclusions de toute évaluation environnementale et sociale disponible, les vérifications préalables effectuées par la Banque en matière environnementale et sociale et les résultats des consultations des échanges avec les parties prenantes. La préparation du P3P permettra de recueillir, de mettre en exergue relativement au projet et à sa mise en œuvre les intérêts de toutes les parties prenantes, leurs préoccupations et leur influence éventuelle par rapport aux activités du projet. Le but de ce P3P est d'améliorer et de faciliter la prise de décision et de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les personnes affectées par le projet et d'autres parties prenantes en temps opportun, et que ces groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations susceptibles d'influencer les décisions de projet.

De façon spécifique, il s'agit au titre de la présente mission de mobiliser et d'impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre des actions du Projet :

- (a) Identifier et hiérarchiser les groupes de parties prenantes clés, en mettant l'accent sur les communautés concernées par la mise en œuvre des activités ;
- (b) Consulter les parties prenantes sur les enjeux environnementaux et sociaux liés au Projet pour évaluer leur niveau d'intérêt et d'adhésion au projet;
- (c) Assurer la prise en compte de l'opinion des parties prenantes dans la conception du Projet ;
- (d) Prendre en compte les avis, les préoccupations/craintes et les recommandations des parties prenantes dans la mise en œuvre des aspects de sauvegarde afin d'assurer la durabilité environnementale et sociale des actions du Projet;

- (e) Elaborer un plan de participation des parties prenantes et décrire les différentes phases du processus de consultation ;
- (f) Créer un cadre de dialogue inclusif avec les parties prenantes intéressées et celles susceptibles d'être affectées par le projet, y compris les personnes et groupes vulnérables
- (g) Décrire les méthodes et outils permettant de s'assurer que les informations relatives aux risques et effets environnementaux et sociaux du Projet sont comprises ;
- (h) Définir une stratégie et un calendrier pour le partage d'informations et la consultation avec chacun de ces groupes en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée relativement aux risques et effets environnementaux et sociaux du Programme ;
- (i) Décrire les conditions qui permettront d'assurer la participation effective de toutes les parties touchées par le Projet pendant toute sa durée de vie relativement à toutes les questions pouvant éventuellement avoir une incidence sur les populations touchées déterminer les ressources et les responsabilités liées à la mise en œuvre des activités d'engagement des parties prenantes ;
- (j) Définir les rôles et responsabilités liés à la mise en œuvre du P3P.
- (k) Fournir un système efficace, transparent, opportun, équitable et non discriminatoire qui permettrait aux personnes lésées de se plaindre et d'éviter les litiges ;
- (l) Mettre en place un système d'enregistrement, de gestion des plaintes en veillant à l'intégration des groupes vulnérables ;
- (m) Assurer la durabilité des interventions du Projet et son appropriation par toutes les parties prenantes.

4. RESULTATS ATTENDUS

Un Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) est élaboré conformément aux exigences de la Sauvegarde Opérationnelle E&S 10 : Participation des parties prenantes et diffusion d'information du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement (BAD).

5. TACHES DU CONSULTANT

Relativement aux attentes par rapport à la préparation d'un P3P pour le projet telles que décrites plus haut, les principales tâches du Consultant (e) se résument comme suit :

Sur la base de la documentation existante, des visites de terrain et des rencontres avec les principaux acteurs concernés, le Consultant exécutera les tâches ci-après :

- a) Faire une brève description du projet (objectifs du projet, composantes et sous composantes du projet)
- b) Analyse et résumé des risques/impacts environnementaux et sociaux du projet
- c) Faire une description sommaire de la zone d'intervention du projet
- d) Présenter le cadre législatif et réglementaire (conventions internationales et exigences règlementaires nationale pertinente pour le projet, Les Sauvegardes opérationnelles de la Banque relative à la consultation des parties prenantes et la diffusion de l'information, analyse comparative des exigences de la banque et la législation nationale ivoirienne en matière de participation des parties prenantes)
- e) Décrire dans le P3P les principales mesures et actions nécessaires pour que le projet soit en conformité avec les Normes Sociales de la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- f) Indiquer dans le P3P les délais de mise en œuvre de ces mesures et actions qui ont été relevées ;
- g) Identifier et analyser les parties prenantes suivant leur positionnement par rapport au projet
- h) Décrire les activités de consultation et de participation des parties prenantes

- i) Organiser les consultations des parties prenantes dans la zone d'intervention du Programme pour leur présenter les objectifs du Projet et les responsabilités des parties prenantes, recueillir leurs avis, leurs préoccupations, leurs recommandations sur la gestion des risques et les impacts environnementaux et sociaux potentiels du Programme et demander leur forte implication pour l'atteinte des résultats escomptés du Programme ;
- j) Identifier et analyser les effets et impacts négatifs et positifs potentiels liés aux différentes étapes du cycle de vie du Projet notamment les impacts et effets sociaux et environnementaux ;
- k) Analyser le niveau d'information et de participation des parties prenantes ainsi que leur adhésion au Projet ;
- l) Examiner les organes/structures existantes au niveau local, chargé de gestion des plaintes ;
- m) Réaliser des investigations de terrain pour la collecte des données notamment ;
- n) Répertorier l'ensemble des parties prenantes au Projet, procéder à leur classement par catégorie
- o) Etablir pour chacune des catégories identifiées de parties prenantes les impacts positifs ou négatifs relativement aux activités du projet et vice versa les catégories ;
- p) Examiner pour chaque activité ou groupe d'activités le type, la portée et le niveau de détail de la participation des parties prenantes ;
- q) Pour la divulgation de l'information, le consultant devra s'assurer que les parties prenantes puissent comprendre les risques et les impacts du Programme et décrire les mesures différenciées à prendre pour éviter et minimiser ou atténuer les effets ;
- r) Préciser comment les personnes défavorisées ou vulnérables seront prises en charge en tenant compte de leur besoin d'informations spécifiques (notamment un handicap, l'alphabétisation, le sexe, les différences de langue ou l'accessibilité) et en soulignant les risques et impacts potentiels qui pourraient les affecter de manière disproportionnée ;
- s) Elaborer le plan de participation des parties prenantes (calendrier du plan de participation des parties prenantes ; les stratégies de consultation, de diffusion des informations, de prise en compte des points de vue des groupes

vulnérables, en matière de santé et de sécurité des communautés ; participation en tant que partie prenante et non-discrimination et handicap)

- t) Elaborer les rapports / compte rendu des consultations ;
- u) Elaborer un programme de dialogue avec les parties prenantes (résumé des buts et les objectifs du P3P, description des informations divulguées, les méthodes et le format, autres activités de dialogue qui sera mise en œuvre)
- v) Décrire le Plan de mobilisation, de communication et d'engagement des parties prenantes
- w) Décrire le mécanisme de rapportage du P3P (participation des différents acteurs concernés au comité de suivi, le rapport aux groupes de parties prenantes) et la périodicité
- x) Elaborer un budget de la mise en œuvre du P3P.

6. APPROCHE METHODOLOGIQUE GENERALE

Le (la) Consultant (e) devra présenter une démarche méthodologique claire et complète, notamment par rapport à :

- La collecte et l'analyse toute la documentation disponible relative au Projet et aux activités à dérouler ;
- Des entretiens avec les représentants de principales parties prenantes aux niveaux national et local ;
- Des éventuelles visites du terrain pour identifier et s'entretenir avec les représentants des principales parties prenantes y compris les groupes vulnérables

7. LIVRABLES

Le consultant fournira son rapport en français, avec un résumé analytique en français et en anglais dans la version provisoire (sous format électronique Word) au Client et à la BAD pour évaluation. Il devra incorporer les commentaires et les suggestions de

toutes les parties prenantes dans le document final à diffuser dans le Pays et sur le site Web de la BAD.

Les rapports se concentreront sur les résultats, les conclusions et les recommandations pour de futures actions, à la lumière des données rassemblées ou d'autres références utilisées au cours de l'étude. Les éventuels détails seront développés en annexe.

Le rapport du P3P devra comporter au moins les sections suivantes :

Table des matières

Liste de acronymes et abréviations

1. INTRODUCTION (environ 2-3 pages)

Contexte (pays, secteur)

Description générale du Projet localisation, carte de la zone couverte, communautés affectées)

Rappel des principaux risques et impacts négatifs environnementaux et sociaux

Objectifs du P3P

Méthodologie

Documents de référence

2. RESUME DES ACTIVITES DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DEJA ENTREPRISES (environ 1 page)

Tenue de réunions ou consultations publiques (dates et lieux)

Type d'information communiquée aux participants

Rappel de l'existence (si cela est le cas) de compte rendu plus détaillés des activités entreprises

3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES (environ 6-8 pages)

Identification des individus, groupes d'individus ou communautés potentiellement affectés par le projet (de manière directe ou indirecte, positive ou négative)

Etablissement (là où cela est possible) d'une cartographie des zones d'impact (en repérant les communautés touchées sur un périmètre donné peut permettre de définir ou d'affiner l'aire d'influence du projet)

Identification des individus, groupes d'individus ou communautés ayant potentiellement un intérêt dans le projet, y compris :

- autorités compétentes
- services techniques déconcentrés
- associations de la société civile
- ONG

- secteur privé
- syndicats,
- groupes religieux,
- organismes publics nationaux chargés des questions environnementales et sociales
- presse
- etc.

Identification des groupes défavorisés, marginaux ou vulnérables pouvant être potentiellement affectés, d'une manière plus ou moins directe par le projet, en décrivant en particulier :

- le contexte générale de leur condition et leur mode de vie
- les principales contraintes qui pourraient empêcher leur participation au projet (différences, linguistiques, distances géographiques, handicaps, etc.)

Description des démarches et initiatives permettant de communiquer l'information appropriée au sujet des activités du projet à toutes les parties prenantes (y compris les groupes marginaux)

Description des démarches et les initiatives permettant d'impliquer dans le processus de conception et mise en œuvre du projet toutes les parties prenantes (y compris les groupes marginaux)

4. PROGRAMME DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (environ 6-8 pages)

Résumé des principaux aspects ou étapes de la participation des parties prenantes, en soulignant de manière particulière les aspects suivants :

- Procédures des consultations publiques pour un dialogue, tout au long du cycle du projet, sur les impacts environnementaux et sociaux positifs et négatifs du projet
- Procédures de consultations inclusives appropriées permettant aux femmes de s'exprimer librement au sujet des risques ou impacts des activités du projet.
- Les outils ou moyens de communication les plus appropriés au contexte socio-économique du projet, pour diffuser l'information sur le projet, y compris :
 - ✓ journaux, affiches, brochures, dépliants
 - ✓ radios, télévision
 - ✓ utilisation de centres d'information et écoles
 - ✓ site Web
 - ✓ médias sociaux
 - ✓ etc.

- Les stratégies de communication les plus appropriées avec les différentes parties prenantes, y compris :
 - ✓ Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernés
 - ✓ Enquêtes, sondages et questionnaires
 - ✓ Réunions publiques, ateliers ou groupes de discussion sur des sujets précis
 - ✓ Méthodes participatives
 - ✓ Autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision
- Les modalités ou procédures les plus appropriées permettant de communiquer avec les groupes défavorisés / marginaux / vulnérables et tenir compte de leurs avis

Calendrier de la mise en œuvre des initiatives de communication / consultation des parties prenantes pendant toute la période de mise en œuvre du projet

5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU P3P (entre 2-3 pages)

Les ressources humaines en charge de la mise en œuvre du P3P (identités et fonctions) et de leurs responsabilités précises par rapport aux différents aspects du P3P

Les ressources financières nécessaires pour permettre une participation appropriée des parties prenantes

Liste des personnes ayant une charge directe dans la mise en œuvre du P3P (noms, intitulés des postes, coordonnées, etc.) (là où cela est possible)

Mécanismes et responsabilités en matière de suivi et évaluation de la mise en œuvre du P3P

6. SUIVI ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS (entre 2-4 pages)

Description du système de suivi et évaluation de la mise en œuvre du P3P, y compris par rapport à :

- participation des parties prenantes (*particulièrement des populations affectées par le projet*)
- rôle d'évaluateurs externes et indépendants
- mesures de prévention et atténuation des risques éventuels rencontrés dans la mise en œuvre du P3P

Modalités et procédures permettant de préparer des rapports clair et concis sur la mise en œuvre du P3P.

Modalités concernant la communication des résultats de la mise en œuvre du P3P à toutes les parties prenantes

Longueur totale suggérée du document (sans les annexes) : 25-30 pages

Annexes : _____

- *Termes de Référence (préparation du P3P)*
 - *Liste des personnes rencontrées au cours de la préparation du P3P.*
 - *Liste des documents consultés (y compris des sites internet visités).*
 - *Fiches d'enregistrement et de suivi des plaintes*
 - *Fiches de recueil des thématiques de consultation entre les parties prenantes*
 - *Modèle de canevas de rapport des consultations entre parties prenantes*
 - *Pv des consultations lors de la préparation du P3P*
 - *Images/photo des consultations et autres activités dans le cadre de la préparation du P3P*
 - *Etc.*
-

8. QUALIFICATION ET PROFIL DU CONSULTANT

Profil général

- Avoir un niveau d'étude minimum BAC+5 en Sociologie, Anthropologie, Sciences environnementales ou discipline équivalente ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) années dans la conduite du volet sociologique ou anthropologique des études environnementales et sociales des programmes et/ou projets de développement.

Profil spécifique

- 1) Avoir déjà conduit ou participé à la conduite, en qualité d'Expert Sociologue ou Anthropologue ou Environnementaliste, Chef de Projet ou Expert dans un domaine équivalent, des études pour l'élaboration d'au moins deux (02) P3P ou document équivalent de programmes et/ou projets de développement ;
- 2) Avoir conduit ou participé à la conduite, en qualité de Chef de Mission, Coordonnateur, Superviseur, d'Expert Sociologue ou Anthropologue ou Environnementaliste, d'au moins cinq (05) études environnementales et sociales

(EES, PAR, EIES, CIES, AES, PGE-A, etc.) de programmes et/ou projets de développement.

- 3) Disposer d'une expérience et des connaissances théoriques et pratiques avérées des politiques et normes environnementales et sociales des bailleurs de fonds et plus spécifiquement la BAD et de la Cote d'ivoire

Annexe 2 : Liste des Unité 2 tonnes/heure devant bénéficier de mise en conformité environnementale

	DISTRICT	REGION	DEPARTEMENT	SOUS PREFECTURE	LOCALITE	Nom de l'UT/Gérant
1	BAS SASSANDRA	NAWA	SOUBRE	GRAND ZATRY	GRAND ZATRY	BAZIE IBRAHIM
2	BAS SASSANDRA	NAWA	SOUBRE	GRAND ZATRY	GRAND ZATRY	BAZIE JOSEPH
3	BAS SASSANDRA	NAWA	SOUBRE	GRAND ZATRY	GRAND ZATRY	MLIN OLIVIER
4	BAS SASSANDRA	NAWA	SOUBRE	GRAND ZATRY	GRAND ZATRY	SAWADOGO ABDUL KARIM
5	BAS SASSANDRA	NAWA	SOUBRE	GRAND ZATRY	GRAND ZATRY	WILFRED KONAN
6	BAS SASSANDRA	NAWA	SOUBRE	GRAND ZATRY	OUREYO	SIMPORE ALIDOU
7	LACS AUT YAKRO	BELIER	YAMO USSOUKRO	YAMO USSOUKRO	CORRIDOR SINFRA	AGRIM SARL
8	LACS AUT YAKRO	BELIER	YAMO USSOUKRO	YAMO USSOUKRO	DJAHAKRO	SIRCOM
9	LACS AUT YAKRO	BELIER	YAMO USSOUKRO	YAMO USSOUKRO	DJAMALABO	GREEN CONTROL
10	LACS AUT YAKRO	BELIER	YAMO USSOUKRO	YAMO USSOUKRO	DJOULABOUGOU	LGCI
11	LACS AUT YAKRO	BELIER	YAMO USSOUKRO	YAMO USSOUKRO	KPOSSOUSSOU	KOUASSI KOFFI HONORE
12	LACS AUT YAKRO	BELIER	YAMO USSOUKRO	YAMO USSOUKRO	SOPIM EXTENSION	CHIGATTA
13	LACS AUT YAKRO	BELIER	YAMO USSOUKRO	YAMO USSOUKRO	SOPIM EXTENSION	KOUYATE YACOU
14	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	DALOA	DALOA	ABATTOIR 1	KONE SOUMAILA
15	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	DALOA	DALOA	ABATTOIR 1	SOULAMANAN COULIBALY PRESI
16	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	DALOA	DALOA	COMMERCE	AKA KOUA SERGES
17	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	DALOA	DALOA	DALOA	CISSE BAKARY
18	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	DALOA	DALOA	DALOA	DIAWARA IBRAHIM
19	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	DALOA	DALOA	DALOA	SANGARE SIAKA
20	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	DALOA	DALOA	DALOA	SANGARE YACOUBA
21	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	DALOA	DALOA	DALOA	SIDIBE SEYDOU
22	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	DALOA	DALOA	DOMORAUD	SERY EMMENUEL
23	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	DALOA	DALOA	KENEDY	DAO ZOZEREGUE EMMANUEL
24	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	DALOA	DALOA	ORLY MARCHE	INZA DIABATE05 05 289701PRIVE
25	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	DALOA	GADOUAN	GADOUAN	DAGNOHOGO LASSINA
26	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	DALOA	GADOUAN	GADOUAN	KONE ADAMA
27	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	DALOA	GADOUAN	GADOUAN	KONE OUMAR

	DISTRICT	REGION	DEPARTEMENT	SOUS PREFECTURE	LOCALITE	Nom de l'UT/Gérant
28	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	DALOA	GADOUAN	GUIPRY	SAMBA PIERRE
29	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	DALOA	GADOUAN	GUIPRY	SAMBA YACOU
30	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	ISSIA	ISSIA	ISSIA	DIARRSSOUBA SOULEYMANE
31	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	ISSIA	SAIOUA	SAIOUA	BALAHIRA MOHAMED
32	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	ISSIA	SAIOUA	SAIOUA	SHIAMBOLA FELIX
33	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	ISSIA	TAPEGUIA	GAZIBOUO	MOULIN_ZOUZOUA
34	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	ISSIA	TAPEGUIA	ZAKROGUHE	BAKAYOKO AMARA
35	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	ISSIA	TAPEGUIA	ZAKROGUHE	MOULIN_KEITA
36	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	VAVOUA	VAVOUA	BONOUFLA	KOMBELEME MOUMOUNI
37	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	VAVOUA	VAVOUA	BOUHITAFLA	KONE MAURICE
38	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	VAVOUA	VAVOUA	VAVOUA	ADAMO
39	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	VAVOUA	VAVOUA	VAVOUA	DIANDA ZACHARIE
40	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	VAVOUA	VAVOUA	VAVOUA	MODIBO SYLLA
41	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	VAVOUA	VAVOUA	VAVOUA	SYLLA ALASSANE
42	SASSANDRA MARAHOUE	HAUT SASSANDRA	VAVOUA	VAVOUA	VAVOUA	YEO YACOU
43	VALLE DU BANDAMA	GBEKE	BOUAKE	BOUAKE	MARCHE DE GROS	ASSOUMAN ROLAND
44	VALLE DU BANDAMA	GBEKE	BOUAKE	BOUAKE	MARCHE DE GROS	BAMBA IBRAHIM
45	VALLE DU BANDAMA	GBEKE	BOUAKE	BOUAKE	MARCHE DE GROS	BAMBA YACOUBA 1
46	VALLE DU BANDAMA	GBEKE	BOUAKE	BOUAKE	MARCHE DE GROS	BAMBA YACOUBA 2
47	VALLE DU BANDAMA	GBEKE	BOUAKE	BOUAKE	MARCHE DE GROS	BERTHE KARIDJATOU
48	VALLE DU BANDAMA	GBEKE	BOUAKE	BOUAKE	MARCHE DE GROS	DOUGOUTIKI KONE
49	VALLE DU BANDAMA	GBEKE	BOUAKE	BOUAKE	MARCHE DE GROS	DOUGOUTIKI KONE
50	VALLE DU BANDAMA	GBEKE	BOUAKE	BOUAKE	MARCHE DE GROS	KONAN KOUAME
51	VALLE DU BANDAMA	GBEKE	BOUAKE	BOUAKE	MARCHE DE GROS	KONE ADAMAN
52	VALLE DU BANDAMA	GBEKE	BOUAKE	BOUAKE	MARCHE DE GROS	KONE DJAKARIDJA
53	VALLE DU BANDAMA	GBEKE	BOUAKE	BOUAKE	MARCHE DE GROS	OUATTARA MAMADOU
54	VALLE DU BANDAMA	GBEKE	BOUAKE	BOUAKE	MARCHE DE GROS	SANGARE SEKOU

	DISTRICT	REGION	DEPARTEMENT	SOUS PREFECTURE	LOCALITE	Nom de l'UT/Gérant
55	VALLE DU BANDAMA	GBEKE	BOUAKE	BOUAKE	MARCHE DE GROS	SANOGO DRISSA
56	VALLE DU BANDAMA	GBEKE	BOUAKE	BOUAKE	MARCHE DE GROS	TOURE MAMADOU
57	VALLE DU BANDAMA	GBEKE	BOUAKE	BOUAKE	MARCHE DE GROS	TOURE MAMADOU
58	VALLE DU BANDAMA	GBEKE	BOUAKE	BOUAKE	MARCHE DE GROS	TOURE NOUHO
59	VALLE DU BANDAMA	GBEKE	SAKASSOU	SAKASSOU	SAKASSOU	DEMBELE AMADOU
60	VALLE DU BANDAMA	GBEKE	SAKASSOU	SAKASSOU	SAKASSOU	KOUASSI TOUSSAINT

Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées au cours de la préparation du P3P

NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	CONTACT
TIEGBE BONAVENTURE	PRÉFET DE SAKASSOU	07 09 98 81 56
NAKORÉ MARIE-ANGÈLE SERI EPSE ASSI	SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE PRÉFECTURE	07 07 40 40 38
YAO KONAN MATHURIN	SOUS-PRÉFET DE SAKASSOU	07 08 13 60 62
KOUAME KOFFI DEVY	DIRECTEUR RÉGIONAL MINEDDTE BOUAKÉ	07 07 29 21 96
KOFFI KOUAKOU MARTIN	DIRECTEUR RÉGIONAL MEMINADER YAMOUSSOUKRO	07 07 06 40 31
KOUAKOU YAO	DIRECTEUR RÉGIONAL MIRAH YAMOUSSOUKRO	07 58 43 08 30
KOPPE CYRILLE KEVIN	DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL MEMINADER SAKASSOU	07 57 12 71 05
N'DA KOUADIO LAMBERT	DIRECTEUR TECHNIQUE MAIRIE DE SAKASSOU	07 07 44 52 23
GUIDO MAMADOU	CHEF DE CANTONNEMENT EAUX ET FORET	07 07 81 29 35
KASSI ALFRED	DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL MIRAH SAKASSOU	07 07 43 30 88
AMANI GUILLAUME	CHEF DE ZONE ANADER SAKASSOU	07 07 18 58 99
AMAN GUILLAUME	PCA CORISAK	07 07 85 36 79
KONE ISMAEL	CHEF DU CENTRE DE CONDITIONNEMENT DE SEMENCE ADERIZ YAMOUSSOUKRO	07 48 31 18 86
KOFFI KOMENAN HERVÉ	DÉLEGUÉ DE POOL ADERIZ-BOUAKÉ	07 47 96 78 87
GOLE LANDRY	DÉLEGUÉ DE POOL ADERIZ-SAKASSOU	07 48 35 63 35

Annexe 4 : Fiches d'enregistrement et de suivi des plaintes

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES

Code de la plainte :

Ce formulaire est destiné à recueillir les plaintes émises par les personnes affectés directement ou indirectement par la réalisation des activités du projet et tout autre individu ou groupe d'individus constituant une partie prenante dans la mise en œuvre du projet.

Localisation de la plainte

Région	
Département	
Sous-préfecture	
Village	
Quartier	

Identification du plaignant

A remplir avec le plaignant	
Date et heure <i>(date et heure à laquelle la plainte a été exprimée)</i>	
Nom et prénoms	
Age ou date de naissance	
Sexe	Masculin
	Féminin
Profession	
Numéro de la CNI ou toutes autres pièces d'identité présenté lors de la réception de la plainte	
Adresse géographique <i>(Décrire ou si possible faire un schéma situant le lieu d'habitation)</i>	
Contact (s) téléphonique (s)	

FICHE DE TRAITEMENT ET DE SUIVI DE LA PLAINTE

Code de la plainte

Localisation de la plainte

Région	
Département	
Sous-préfecture	
village	
Quartier	

Informations sur la plainte

Nom et contact du plaignant	
Date de dépôt de la plainte	
Nature de la plainte	
Description de la plainte	

Suivi du traitement de la plainte

Validité de la plainte	Admissible / non admissible
Durée de l'investigation	
Date de délivrance de l'accusé de réception au plaignant	
Date de résolution de la plainte au niveau du comité local	
Date de résolution de la plainte au niveau de l'instance de recours local	
Date de résolution de la plainte au niveau de l'instance de recours national	
Retour d'information au plaignant sur le traitement de sa plainte (<i>oui/non</i>) et date	

Responsables chargés du suivi de la plainte

Nom, prénoms, contact et signature du chargé de gestion de la plainte au niveau local	
Nom, prénoms contact et signature du chargé de gestion de la plainte au niveau de l'UGP-	

Annexe 5 : PV des consultations lors de la préparation du P3P

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union-Discipline-Travail

MINISTÈRE D'ETAT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PRODUCTION VIVRIERE

DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION, DES STATISTIQUES
ET DES PROJETS

AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE RIZ
(ADERIZ)

PROJET REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE CHAINES DE VALEUR RESILIENTES POUR LE RIZ
(REWARD) EN COTE D'IVOIRE

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION INDIVIDUELLE

L'an deux vingt-quatre et ... 04 juillet à Yamoussoukro a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des instruments environnementaux du Projet Régional de Développement de Chaines de Valeur Résilientes pour le Riz (REWARD) en Côte d'Ivoire.

A participé à cette rencontre, Mme/Mr... KOFFI Kouakou
Martin (Fonction) Directeur Regional
MEMINADER - PV

Les principaux points suivants ont été discutés :

Présentation du REWARD ci (objectif / composantes / résultats)
Présentation du sous projet Rehabilitation du perimetre Yaabro

A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations formés sont résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes :

Rentabilité de l'activité rizicole car l'aménagement sous pompe nécessite l'usage d'énergie, des charges d'exploitation supplémentaires.
Risque d'abandon du perimetre

Au titre des attentes, suggestions et recommandations :

ADERIZ devra vérifier la rentabilité des activités rizicole sous pompe.
Procéder au lancement du projet dans les meilleurs délais afin que la mise en valeur du perimetre reçoive les velléités d'occupation du perimetre

Ont signé :

La personne ressource



KOFFI Kouakou Martin
Ingénieur Agro - Economiste

Le consultant

ESSE
ESSECOFI

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union-Discipline-Travail

MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PRODUCTION VIVRIÈRE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION, DES STATISTIQUES
ET DES PROJETS

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE RIZ
(ADERIZ)

PROJET REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE CHAINES DE VALEUR RESILIENTES POUR LE RIZ
(REWARD) EN COTE D'IVOIRE

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION INDIVIDUELLE

L'an deux vingt-quatre et 04 juillet à Yamoussoukro, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des instruments environnementaux du Projet Régional de Développement de Chaines de Valeur Résilientes pour le Riz (REWARD) en Côte d'Ivoire.

A participé à cette rencontre, Mme/Mr. KOUAKOU Yao
MIRAH (Fonction) Directeur Régional

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Présentation du projet REWARD-RI
- Présentation du sous-projet de réhabilitation du périmètre de Yeobro
- les Impacts

A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations formés sont résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes :

- la question des déjections des animaux (bovins) dans la zone de Yeobro
- Non prise en compte du volet pisciculture, source de revenus additionnels des bénéficiaires

Au titre des attentes, suggestions et recommandations :

- Profiter des acquis du 2^{ème} PAI Belier pour une meilleure organisation des élevages
- Mettre un mécanisme local de concertation et de gestion des griefs.
- Réaliser des études pour des aménagements piscicoles

Ont signé :

La personne ressource

DR MIRAH

KOUAKOU YAO

Le consultant

ESSECOFY

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union-Discipline-Travail

MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PRODUCTION VIVRIÈRE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION, DES STATISTIQUES
ET DES PROJETS

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE RIZ
(ADERIZ)

PROJET RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE CHAINES DE VALEUR RÉSILIENTES POUR LE RIZ
(REWARD) EN CÔTE D'IVOIRE

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'an deux vingt-quatre et 03 juillet à Yaabro, a eu lieu une séance d'informations et de consultation publique qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des instruments environnementaux (CIES, actuels de Yaabro, PGP, P3D, MGP), du Projet Régional de Développement de Chaines de Valeur Résilientes pour le Riz (REWARD) en Côte d'Ivoire.

Ont participé à cette rencontre : voir liste

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Présentation du Projet REWARD
- Présentation du sous-projet de réhabilitation (constance des travaux et le appui en phase d'exploitation)
- Risque et impacts environnementaux et sociaux du sous-projet

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- Risque de perte de cultures lors de la réalisation des travaux
- dégradation des animaux et fréquent conflit élevés riziculteurs
- Insuffisance de matériels agricole et intrant
- Recherche de financements améliorés
- Renforcer la communication au niveau du projet (avant le démarrage effectif, et pendant)
- Invariable à la réalisation du projet
- besoin en infrastructures de base (électricité, eau sainte)

Les réponses apportées par le consultant :

- la durée des travaux est de 18 mois, et le planning d'exécution des travaux sera partagé et calé afin d'éviter les pertes de cultures
- Un PAR est en cours de réalisation pour traiter la question des pertes économiques,

Le projet mettra à disposition de la semence améliorée
de contrat et il devra un accompagnement en
Equipement agricole selon la base de principe de
SNDR.

Les recommandations/doléances qui ont été formulées :

Prendre en compte la doléance de producteurs
former les agriculteurs sur la gestion des phytosanitaires
(stockage, gestion des emballages vides)
Mettre en place de concertation entre éleveur et
agriculteurs
→ Pour suivre de communication sur le projet dans la zone
La séance a été levée à

Ont signé :

La personne ressource



H Kouadio BOA

Le consultant



ESSECO

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union-Discipline-Travail
MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PRODUCTION VIVRIÈRE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION, DES STATISTIQUES
ET DES PROJETS

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE RIZ
(ADERIZ)

PROJET REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE CHAINES DE VALEUR RESILIENTES POUR LE RIZ (REWARD) EN COTE D'IVOIRE

LISTE DE PRESENCE

DATE : 03 Juin 2016 ;

LIEU : Yabro

N	NOM ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (TEL, EMAIL)	SIGNATURE
		F	M			
01	Kouadio Kouadio Celestin		X	Paysons	07 77 83 57 03	
02	Fae Theodore		X	"	01 77 75 04 09	
03	Alla Hoffi Severin		X	PR ^o Femme	07 08 35 76 16	
04	Koua GNANGON		X	"	07 09 17 47 46	S
05	SORO ZANNA		X	SC-600 PS (ORIS)	07 42 10 73 85	
06	KONÉ Amidou		X	Paysons	07 57 45 40 86	

Yabro 114

N	NOM ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (TEL, EMAIL)	SIGNATURE
		F	M			
07	KOFFI Mathurin		X	Paysons	079 76 58 896	
08	TIEMOUYAO LÉOY		X	Paysons	0748.07.95.39	
09	SORO KORNA		"	Paysons		
10	SILUE GNIMIN		"	Paysons	0501669254	
11	ALLA SAO			PDG COPY'S	0759 35 93 07	
12	BIALY BOYARO CESTIN		"	Paysons	0103530062	
13	KOUAKON KOBUNIANI MPIZAN		"	Paysons	0788577683	
14	KOUAO BOUA		"	chef adjoint	0758 5257 99	
15	SORY Ouholo		"	Vice P. terre blanche	0707333608	
16	Gueu Jeannot		"	Conseiller terre blanc	0758 62 06 29	
17	OUATTARA tieglo GNIRE Zie		"	Président terre blanc	0705 48 79 17	
18	Yeo Sibiri		"	Paysons	05 95 44 71 97	
19	BRESSOUÉ P. A.		"	P.	05 06 40 66 16	
20	YAO Kouadio		"	P.	07 69 42 74 70	

Maabna 214

N	NOM ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (TEL, EMAIL)	SIGNATURE
		F	M			
24	Doutan HASSAN		X	PaySan	07 09 11 89 78	
22	Koffi Koudio		X	"	07 68 58 64 87	M-A
23	YAO Kouame Etienne		X	PaySan	05 78 52 32 43	
24	DAN SADIA		X	PaySan	07 08 86 17 06	
25	Guibé Guillaume		X	PaySan	07 07 43 47 18	
26	Tuo Ali		X	PaySane	07 97 12 59 79	
27	Piarra AMOY	X		PaySane		
28	N'DJA Mari René	X		"	05 64 33 53 63	
29	Guey Louise	X		"		
30	Kouassi Ahou René	X		PaySane	07 09 63 65 48	
31	KONAN Brai Chantal	X		Présidente des F. LENTE VOIRE	05 76 52 32 43	
32	N'Guessan Ivette	X		PaySane	07 77 23 16 13	X
33	N'Guessan Louise	"		PaySane	07 59 62 52 37	
34	Brou ANNE Séphora	"		PaySane	07 48 09 18 05	

Yaabro 3/4

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union-Discipline-Travail

MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PRODUCTION VIVRIÈRE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION, DES STATISTIQUES
ET DES PROJETS

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE RIZ
(ADERIZ)

PROJET REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE CHAINES DE VALEUR RESILIENTES POUR LE RIZ
(REWARD) EN COTE D'IVOIRE

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'an deux vingt-quatre et 03 juillet à Gora kro, a eu lieu une séance d'informations et de consultation publique qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des instruments environnementaux (CIES actualisé, PGP, P3P, MGP) du Projet Régional de Développement de Chaines de Valeur Résilientes pour le Riz (REWARD) en Côte d'Ivoire.

Ont participé à cette rencontre : Voir liste de présence

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Présentation de projet REWARD CI (objectifs, composantes, résultats attendus, ZIP)
- Présence du sous-projet de réhabilitation de Ygabro, risques et impacts environnementaux et sociaux

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- En attente du projet de réhabilitation depuis des décennies
- Chomage des jeunes du village
- Rappel que Gora kro est le village hôte de Ygabro et que la population vit en de bon termes
- Besoins en infrastructure socio-économique de base (école, foyers, logement, enseignement)
- Insister sur le respect des us et coutumes du village lors des travaux
- Présence de lieux sacrés même éloigné du périmètre rizicole

Les réponses apportées par le consultant :

- > les travaux de réhabilitation se dérouleront dans le strict respect des us et coutumes
- > présence existante d'un mécanisme de plainte car

Concernant besoins en infrastructure, une analyse sera faite au niveau de MENIYADER PV pour arbitrage.

Les recommandations/doléances qui ont été formulées :

- Prendre en compte les doléances de la jeunesse (emploi hors de la phase travaux)
- Installer si possible les lieux d'accueil de la commune sur le mécanisme de gestion de plainte pour la communication autour du projet

La séance a été levée à 16h00

Ont signé :
La personne ressource



N'Gouessan Wolff Antoine

Le consultant

Esséoufy

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union-Discipline-Travail
MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PRODUCTION VIVRIÈRE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION, DES STATISTIQUES
ET DES PROJETS

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE RIZ
(ADERIZ)

PROJET REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE CHAINES DE VALEUR RESILIENTES POUR LE RIZ (REWARD) EN COTE D'IVOIRE

LISTE DE PRESENCE

DATE : 03 juillet 2021

LIEU : GOSOKRO KRO

N	NOM ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (TEL, EMAIL)	SIGNATURE
		F	M			
01	N'GUESSAN KOFFI Antoine		X	chef de site	0757782250	
02	N'BIÉ Yobané Edouard		X	chef de quartier	071191070852.kirivueten	X
03	Kouamé N'Guerran Benoît		X	Notable	0709379830	+
04	Kouassi N'Guerran Antoine		X	Notable	07997812859	
05	N'Guerran N'Goran Antoine		X	Notable	0779036021	X
06	N'SONI KOFFI RAPHAEËL		X	Notable	0777376186	

GOSOKRO 1/2

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union-Discipline-Travail

MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PRODUCTION VIVRIÈRE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION, DES STATISTIQUES
ET DES PROJETS

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE RIZ
(ADERIZ)

PROJET REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE CHAINES DE VALEUR RESILIENTES POUR LE RIZ
(REWARD) EN COTE D'IVOIRE

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'an deux vingt-quatre et 16.05.2024, à SAKAROU-Klabo
lieu une séance d'informations et de consultation publique qui s'inscrit dans le cadre
de l'élaboration des instruments environnementaux (P3P, P4P,
NSP
du Projet Régional de Développement de Chaines de Valeur Résilientes pour le Riz
(REWARD) en Côte d'Ivoire.

Ont participé à cette rencontre : *voir liste présence*

Les principaux points suivants ont été discutés :
*Présentation du projet REWARD (objectifs, calendrier,
liens et impacts environnementaux et sociaux, prise en
compte du genre, mécanisme de gestion des plaintes,*

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

*Insuffisance de superficies exploitable par producteurs
Problèmes récurrents entre éleveurs et usiculteurs
(les animaux détruisent les diguettes du périmètre)*

Les réponses apportées par le consultant :

*L'étude technique qui sera réalisée déterminera
s'il y a possibilité d'extension du site afin
d'aider à monter les superficies exploitable par producteurs
le projet mettra ce place une stratégie efficace de
résolution pacifique et équitable des conflits entre*

riziculteurs et éleveurs pour le périmètre de
de Loka (Sakaton)

Les recommandations/doléances qui ont été formulées :

Augmenter les surfaces exploitables/prodecteur
par extension du périmètre
Mettre en place un Comité Mixte éleveur/
exploitant / administration (Sous préfet/Navis)

La séance a été levée à

Ont signé :

La personne ressource

Koko

Konan Kouamé

Le consultant

Dyanti Silep

Sly

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union-Discipline-Travail

MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PRODUCTION VIVRIÈRE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION, DES STATISTIQUES
ET DES PROJETS

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE RIZ
(ADERIZ)

PROJET REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE CHAINES DE VALEUR RESILIENTES POUR LE RIZ (REWARD) EN COTE D'IVOIRE

LISTE DE PRESENCE

DATE : 16/05/2024 ;

LIEU : SAKASSOU - VALLEBO

N	NOM ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (TEL, EMAIL)	SIGNATURE
		F	M			
1	Kouadio Amani Jacques		X	Riziculteur	07-59-59-08-02	
2	Kouamé Kouamé		X	Riziculteur	07 08 74 48 84	
3	Kouadio N'Guessan		X	Riziculteur	07-08-38-18-26	
4	N'gitta Kouabou Boris		X	Riziculteur	07 49 83 39 21	
5	Kouamé Kouabou Jean		X	Riziculteur	07 57 38 95 45	
6	Kouadio Amouan Monique	X		Rizicultrice	/	
7	Yao Amoin Hugnette	X		Rizicultrice	07 58 16 39 84	

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union-Discipline-Travail

MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PRODUCTION VIVRIÈRE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION, DES STATISTIQUES
ET DES PROJETS

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE RIZ
(ADERIZ)

PROJET REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE CHAINES DE VALEUR RESILIENTES POUR LE RIZ
(REWARD) EN COTE D'IVOIRE

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'an deux vingt-quatre et 14/05 à Kpatabo, a eu lieu une séance d'informations et de consultation publique qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des instruments environnementaux (P3P, P6P et P7P) du Projet Régional de Développement de Chaines de Valeur Résilientes pour le Riz (REWARD) en Côte d'Ivoire.

Ont participé à cette rencontre : Voir la liste de présence.

Les principaux points suivants ont été discutés :

Présentation du projet REWARD (objectifs, les composants, les résultats attendus, les modes de gestion des risques et impacts identifiés, le calendrier de mise œuvre, les risques et impacts environnementaux)

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

Dégradation avancée de certaines pistes de desserte du périmètre.
Insuffisance du matériel agricole pour ces travaux
Manque de semences améliorées

Les réponses apportées par le consultant :

L'étude de rehaussement du périmètre sera réalisée et prendra en compte les pistes de desserte du périmètre.
Le projet mettra à la disposition des producteurs


du matériel agricole selon les dispositions en vigueur
à l'Adent (système PIRA)
Le projet mettra à disposition des semences améliorées
pour l'ensemble des producteurs du génie métré

Les recommandations/doléances qui ont été formulées :


- Prendre en compte les doléances des producteurs
dans le cadre du projet.
- Augmenter la superficie exploitée par les producteurs
pour rendre viable la culture rizicole sur le
pays métré.

La séance a été levée à

Ont signé :
La personne ressource


N'Guessan K. Djéa

Le consultant

Dyprate Shep


MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PRODUCTIONS VIVRIERES

AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE RIZ



Kpétobonou
Ngbedjo Koffi

N	Nom(s), Prénom(s)	Structure/Village	Fonction	Contact/Email	Emargement
01	N'Gouman Kouassi Djéa	Kpétobonou	chef	07 07 574197	
02	Kouakou Kouassi Denis	Ngbedjo Koffi	chef	0173685526	
03	Yakoué Kouassi Edouard	Kpétobonou	notaire		
04	Kouassi Kouassi Sébastien	SIG Kpétobonou	SIG-J	02-72-92704	
05	Koffi Yao Hubert			07 07 436769	
06	Koffi Kouakou Théodore			07 48 04 83 41	
07	Niamien Comae Fidel			01.53.19.9939	
08	Koffi Yao Allali			07 05.36.1877	
09	Djea Nguessan André			07.78.0063 99	
10	Yao Aya Cecile			01.61.15.84 06	
11	Yao Kouadio Georges			07 07 07 22 05	
12	N'N'ni Kouassi Bernard			07.08.91 88.47	
13	N'Dru Yao Michel			05.66.66.4866	
14	Aman Guillaume			07 07 85 369	
15	Nguessan Djea Aimé			07 07 34 6718	
16	Kouame Bach-Sylvain				

2



PROJET DE REHABILITATION DU PERIMETRE IRRIGUE RIZICOLE DE LA LOKA

Constat d'impact environnemental et social

Consultation de partie prenante

Nom(s), Prénom(s), Fonction	AMan, Guillaume, PCA 0707853619
Organisme rencontré	CORISAK
Date et lieu :	17-05-2024 Sakassou
Durée :	11h-17h →

Objectif de la rencontre
Informations, sondage d'opinion

Résumé des échanges
1. INFORMATIONS GENERALES
Groupement/sous-section : CORISAK = périmètre 450 ha aménagé et 1000 non aménagé (1980 → 130 ha 1 ^{ère} phase, 270 ha → 1980 \$GBC) dirigé par 11 membres du conseil d'admin. sur 309 Producteurs (68 Femmes et 241 hommes)
Groupes ethniques/Provenance des membres : 10 villages baoulés } 20% allogène et 80% autochtone 1 quartier dioula } 1 quartier Sakassou ville 1 quartier Sakassou
Activités pratiquées : riziculture 450 ha aménagé dont 400 exploitables d'autres les marchés et exploitables sur les versants et les terres non aménagées

L'autorisation de l'utilisation de l'eau par les marchés se fait par ?
Rendement moyen 5 à 6 tonnes par cycle



Encadrement :

Anader, MEMINADER PD, AGERIZ

5 Variétés de riz

Formations bénéficiées

Anader, AGERIZ

Intrants (quantités utilisées):

150 000 à 200 000 intrants
150 000 NPK 13/22

UR 200

Herbicide : selective, garille, garille powder 4 litre/ha

Insecticide : sauveur, 2 litre/ha

Equipements :

1 tracteur 45 chevaux (état fonctionnel)
1 moto cultrice 15 chevaux (état fonctionnel)
2 batteuse dont 1 fonctionnel et une en épage
(suite de blanchissement de riz (état fonctionnel
avec difficulté))

Commercialisation :

Moto cultrice 700 000 F (10 ha / cycle pour 5 ans)

Labaneuse 90 000 F/ha

Motobatteuse batteuse : 120.000 F/ha

contrat avec les partenaires pour la commercialisation du riz perdus

250 - 275 F

Fonction

Modes d'acquisition

Acquisition gratuite

- Pour freiner l'exode rural
- L'orfaillage

Mode de cession

Héritage

par acquisition lors de l'aménagement

Stabilité

inondation au niveau des diguettes

ouverture des piste périphérique
degradation de certains ouvrages

problème Eleveur - cultivateur

Enseignement de financement

maladies liées au périmètre : ~~Sans~~ sur la
eau ~~en~~ sure

besoin :

15/20

renforcement de l'unité de transformation

soin en formation pour ^{la} mécanisation.

• **Annexe 6 : IMAGES/PHOTO DES CONSULTATIONS ET AUTRES ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DUP3P**



Consultation Publique Kpétébonou-Sakassou
Mai 2024



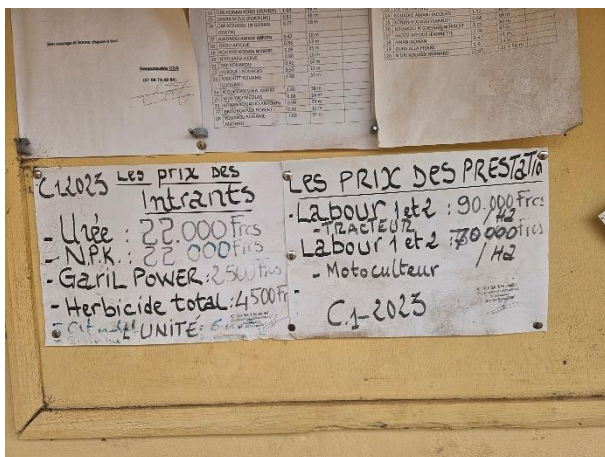
Consultation Publique Walèbo-Sakassou
Mai 2024



Consultation Publique -Sakassou
Mai 2024



Consultation Publique CORISAK
Mai 2024





Consultation Publique Yaabra-Yamoussoukro

juillet 2024



Consultation Publique Gogokro-Yamoussoukro

juillet 2024



Consultation des parties prenantes :DR Environnement-Bouaké

Mai 2024



Consultation des parties prenantes :DD Agriculture-Sakassou

Mai 2024



Consultation des parties prenantes :MIRAH-Sakassou

Mai 2024